

# Rapport d'activité de la Délégation générale 2020

Louise GUÉROT  
Tom HUBRECHT  
Sarah KRAUSS  
Juliette LUISELLI

Février 2021



Antonin REITZ n'a pas souhaité se joindre à la rédaction du rapport, mais en a approuvé le contenu après échanges, relectures, quelques corrections et ajout de quelques précisions.

**Remerciements** Nous tenons à remercier l'ensemble des équipes administratives et de direction de l'École pour leur collaboration et leur soutien au cours de cette année éprouvante. Nous remercions en particulier Laurence CORVELLEC pour sa disponibilité et la confiance qu'elle nous a accordée, Anne CHRISTOPHE pour son écoute et son aide précieuses, Blandine LATHUILLIÈRE et l'équipe DGS pour leur efficacité et leur gentillesse, Dorothée BUTIGIEG, Clotilde POLICAR, et Christian LORENZI de la DEVE, pour leur soutien infailible et leur optimisme à toute épreuve, ainsi qu'Olivier VIDIL, Abdelaziz BOUSSAID, et Josiane TROC du pôle Hébergement, pour leur travail et leur dévouement au service des élèves et étudiant·e-s de l'École. Enfin, nous remercions le service Patrimoine pour leur contribution à améliorer les conditions de vie à l'internat. Nous adressons (un peu tardivement) nos meilleurs vœux à la DG 2021, à qui nous apporterons autant de soutien que possible et en qui nous avons toute confiance pour la poursuite des actions de la Délégation générale.

# Introduction

La Délégation générale de l'École normale supérieure (DG) s'est composée durant l'année 2020 de :

- Louise GUÉROT (Lettres 2018)
- Tom HUBRECHT (Mathématiques 2019)
- Sarah KRAUSS (Lettres 2015), de décembre 2019 à septembre 2020
- Juliette LUISELLI (Biologie 2017), de septembre 2020 à décembre 2020
- Antonin REITZ (Informatique 2017).

Ce rapport a pour objectif de rappeler les missions de la Délégation générale (DG), puis de dresser un bilan objectif des actions menées cette année, et enfin de discuter des prochaines améliorations à travailler pour les nouveaux·elles délégué·e·s qui ont été élu·e·s fin novembre 2020.

**NB** : Dans tout ce qui suit, « étudiant·e » est compris au sens d'étudiant·e normalien·ne, « élève » au sens d'élève fonctionnaire stagiaire, et « normalien·ne » désigne indifféremment les deux catégories précédentes, ainsi que les personnes issues de la Sélection Internationale (SI). « Mastérien·ne·s » désigne les étudiants en master à l'ENS, indifféremment des statuts administratifs des masters.

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Rappel sur les missions de la Délégation générale</b>	<b>5</b>
1.1	Cadre et représentativité de la DG . . . . .	5
1.2	Les internats . . . . .	5
1.3	Communication et médiation sur les questions touchant à la vie collective . .	7
1.4	Les salles des malles . . . . .	7
1.5	Les panneaux d'affichage . . . . .	8
1.6	Accès au parking du 46 rue d'Ulm . . . . .	8
1.7	Les casiers . . . . .	8
1.8	La modération des mails . . . . .	8
1.9	Les sysadmins (administrateur·ice·s informatiques) . . . . .	9
<b>2</b>	<b>Bilan de l'année 2020</b>	<b>10</b>
2.1	Dialogue avec l'administration . . . . .	10
2.1.1	Réunions ordinaires . . . . .	10
2.1.2	Participation des normalien·ne·s . . . . .	10
2.1.3	Crise sanitaire . . . . .	10
2.1.4	Travaux . . . . .	11
2.2	Thurnages . . . . .	12
2.2.1	Thurnage général 2020 . . . . .	12
2.2.2	Thurnages partiels . . . . .	13
2.2.3	Thurnage des conscrits et thurnage partiel d'août . . . . .	13
2.3	Suites du rapport logement de la DG 2019 . . . . .	14
2.4	Cachan . . . . .	15
2.4.1	Suites du rapport sur le logement de la DG 2019 . . . . .	15
2.4.2	Accord mis en place . . . . .	16
2.4.3	Bilan du TG pour Cachan . . . . .	16
2.4.4	Bilan à fin de mandat . . . . .	17
2.5	Pandémie : première vague . . . . .	17
2.5.1	Février-mars : premières mesures . . . . .	17
2.5.2	Fermeture des internats et premier confinement . . . . .	18
2.5.3	Déconfinement (mai - mi-juillet) et vidage des internats . . . . .	19
2.5.4	Préparation du TG et de la rentrée . . . . .	19
2.5.5	Bilan avec la Direction . . . . .	20
2.6	La rentrée . . . . .	21
2.7	Pandémie : deuxième vague . . . . .	21
2.8	Médiations et fraudes . . . . .	22
2.8.1	Médiations . . . . .	22
2.8.2	Cas de fraudes . . . . .	22
2.9	Modifications du RI . . . . .	23
2.10	degette . . . . .	23

2.10.1	Implémentation du joker de CST pour le TG 2020 . . . . .	23
2.10.2	Module d'AG . . . . .	24
2.10.3	Module de gestion des salles des malles . . . . .	24
2.10.4	Correction du « bug du TP d'août » . . . . .	24
2.11	Réforme du thurnage . . . . .	24
2.11.1	Travail de documentation et de chiffrage de l'évolution de la situation depuis 2016 . . . . .	24
2.11.2	AG dédiée et premières consultations . . . . .	25
2.11.3	Cahier des charges de la réforme . . . . .	25
2.11.4	Groupe de travail . . . . .	26
2.12	Démissions et élections . . . . .	26
2.12.1	Démission de Sarah KRAUSS et élection de Juliette LUISELLI (septembre)	26
2.12.2	Démissions et élections anticipées (novembre) . . . . .	26
<b>3</b>	<b>Pistes pour l'avenir</b>	<b>28</b>
3.1	Cachan . . . . .	28
3.2	Médiations/Sanctions . . . . .	28
3.3	Réforme du thurnage : les grandes questions liées au logement et aux internats	29
3.4	Restauration à l'internat . . . . .	30
3.5	Salles de travail . . . . .	30
3.6	Mise aux normes CNIL et modernisation informatique . . . . .	30
3.7	Règlement par site . . . . .	31
3.8	Accès de la DG au CHSCT . . . . .	31
3.9	Formation/sensibilisation de la DG aux risques psycho-sociaux . . . . .	31
3.10	Première discussion pour la mise en place d'un outil commun au pôle Hébergement et à la DG . . . . .	32
<b>A</b>	<b>Nombre de thurnes ouvertes à la rentrée 2020</b>	<b>33</b>
<b>B</b>	<b>Statistiques relatives au TG 2020</b>	<b>36</b>
<b>C</b>	<b>Lettre ouverte d'ancien·ne·s dégré·e·s sur leur vision de la DG</b>	<b>39</b>

# 1 Rappel sur les missions de la Délégation générale

Les missions présentées ici sont celles ordinairement assumées par la DG. En 2020, toutes ces missions n'ont pu être assurées, en raison de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'ensemble de la vie de l'École, et *a fortiori* sur les internats. Cet impact est indiqué dans chaque section, et fait l'objet d'un développement dans la deuxième partie du rapport lorsqu'il a significativement perturbé le fonctionnement normal de la DG.

## 1.1 Cadre et représentativité de la DG

La Délégation générale est un groupe de quatre normalien·ne·s élu·e·s pour un mandat d'un an, à qui il est confié la gestion de certains aspects de la vie collective des personnes étudiant à l'ENS. La DG a un rôle de représentation des normalien·ne·s dans les discussions avec l'administration de l'ENS (en particulier lors des commissions hébergement) qui concernent la vie matérielle des normalien·ne·s. Son but est de promouvoir, faciliter et améliorer la vie collective à l'École pour l'ensemble de la communauté normalien·ne. La DG étant un organe administratif et logistique, elle est apolitique, ne se substitue en aucun cas aux représentant·e·s élu·e·s aux conseils d'administration (CA) et scientifique (CS) de l'ENS, et elle est amenée à collaborer avec elles et eux sur certains projets.

La DG n'a pas le statut d'association loi 1901 (contrairement à l'AEENS ou l'ASEENS), elle n'a donc pas d'adhérent·e·s mais a vocation à représenter l'ensemble des normalien·ne·s. Elle est en revanche une institution reconnue par le règlement intérieur de l'ENS. Elle suit les règles votées lors de ses assemblées générales (AG), inscrites dans son règlement intérieur (RI) et disponibles sur son site : [www.dg.ens.fr](http://www.dg.ens.fr). Un certain nombre de formulaires de gestion (demande de prêt de malle, inscription à un thurnage, etc.) sont aussi disponibles sur [degette](http://degette)<sup>1</sup>, l'application web de la DG, dans un espace avec authentification par identifiant clipper.

## 1.2 Les internats

La DG s'occupe de l'attribution aux normalien·ne·s des logements de l'internat (thurnes, appartements de la Tour L de Montrouge et studios de l'Annexe) et de ceux alloués à l'ENS par convention avec les CROUS : il s'agit de sa mission principale et historique.

Cette attribution se fait selon les règles édictées en assemblée générale et seulement parmi le quota attribué aux normalien·ne·s par la Direction générale des services (DGS), ce qui exclut notamment les thurnes réservées aux pensionnaires étranger·ère·s (PE).

Pour attribuer les thurnes, la DG procède tous les ans début juin (en temps normal) au Thurnage Général (TG), qui attribue les chambres disponibles pour les normalien·ne·s en prévision de la rentrée suivante – à l'exception de celles destinées aux conscrit·e·s. Au moins tous les mois, s'il y a des thurnes disponibles, un thurnage partiel (TP) réattribue les thurnes libres pour le mois suivant et permet d'éventuels échanges de thurnes. La liste des thurnes disponibles chaque mois est transmise à la DG par le pôle Hébergement, ce dernier ayant la tâche de les répartir entre normalien·ne·s (thurnes géré·e·s par la DG), chambres de

---

1. <https://www.dg.ens.fr/degetteweb/>

secours ou attributions aux départements (doctorant·e-s, mastérien·ne-s ou autre), selon les demandes et la politique de la Direction.

Pour faciliter la gestion et l'attribution des thurnes, la DG met à disposition des normalien·ne-s sur son site un formulaire de renseignement de situation, d'inscription aux TP/TG et d'externement. Les formulaires d'externement sont automatiquement envoyés au pôle Hébergement. Le règlement de la DG interdit strictement à tout·e normalien·ne de passer directement par le pôle Hébergement pour obtenir un logement.

Brièvement, les règles permettant d'organiser la répartition équitable des chambres parmi les normalien·ne-s prennent en compte (par ordre décroissant de priorité) :

1. les « jokers » ;
2. le nombre de personnes demandant un même logement (1, 2 ou 3) (en effet, les normalien·ne-s peuvent choisir d'habiter à deux dans la même thurne, voire trois pour les appartements de taille suffisante) ;
3. le nombre d'années déjà passées à l'internat – en excluant l'année de conscritude<sup>2</sup>.

Les « jokers » sont un nombre de points que chacun·e peut jouer à tout moment pour améliorer ses chances d'obtenir une thurne, ou pour avoir un meilleur choix de chambre. Ils sont attribués de manière incessible et personnelle à chaque normalien·ne pour toute sa scolarité, à raison du nombre d'années de scolarité -1, soit 3 pour les normalien·ne-s élèves et 2 pour les normalien·ne-s étudiant·e-s et normalien·ne-s issu·e-s de la Sélection Internationale. Pour mieux répondre aux demandes, et en particulier pour permettre aux étudiant·e-s d'effectuer une césure pour passer l'agrégation ou allonger leur scolarité, tout·e normalien·ne dispose, à l'heure actuelle, d'un joker supplémentaire durant sa(ses) césure(s), à condition d'effectuer au moins un semestre de cette césure en région parisienne. L'usage du joker de CST a été précisé dans le règlement intérieur de la DG au cours du mandat (voir section 2.9).

Les conscrit·e-s ne sont pas intégré·e-s au système, puisque le logement leur est garanti s'ils et elles en font la demande. Par ailleurs, le système garantit un logement aux étudiant·e-s boursier·ère-s et à celles et ceux issu·e-s de la Sélection Internationale, à condition qu'ils ou elles jouent un unique joker chaque année. Les étudiant·e-s internationales·aux non SI ne sont pas concerné·e-s par cette garantie, notamment à cause d'une difficulté à établir un critère clair, bien que cela fut débattu plusieurs fois en assemblée générale.

Ce système présente plusieurs avantages :

- facile d'utilisation (chacun·e peut s'inscrire en ligne, donc même en étant en stage, aucun·e garant·e n'est demandé) ;
- flexible (les internes peuvent quitter leur thurne avec un préavis court et entrer à l'internat en cours d'année) ;
- permettant une stratégie pluriannuelle (il est possible d'élaborer une stratégie de logement pour l'ensemble de sa scolarité).

Cependant, l'expérience des deux derniers Thurnages Généraux (2019 et 2020) ainsi que la considération des résultats depuis 2016, ont conduit la DG2020 à lancer un chantier de

---

2. On désigne par année de conscritude la première année passée en tant que normalien·ne.

réflexion et de réforme du système<sup>3</sup>, développé en partie 2.11.

### 1.3 Communication et médiation sur les questions touchant à la vie collective

La seconde activité principale de la DG, après la gestion du logement, est la communication entre l'administration de l'École et les personnes y étudiant. Ainsi, la DG est chargée de signaler aux instances compétentes tout problème logistique, et d'orienter les normalien·ne·s vers les services appropriés en fonction de leurs demandes – en leur donnant une liste de contacts dès le début de l'année, en répondant à leurs questions et en suivant les problèmes tout au long de l'année. On dénombre 20 080 mails reçus par la DG en 2020, nombre exceptionnel causé par la situation sanitaire. Pour rappel, la DG 2019 avait reçu 15 336 mails au cours de son mandat.

La DG peut facilement contacter l'ensemble des normalien·ne·s grâce à une liste de diffusion ([tous@clipper](mailto:tous@clipper)). Elle tient également à jour des listes de mail des différents étages des internats, ce qui lui permet de communiquer efficacement à un groupe spécifique d'internes les informations en provenance de l'École. Elle communique aussi toutes les informations importantes sur son site web ([www.dg.ens.fr](http://www.dg.ens.fr)) et sur sa [page Facebook](#)<sup>4</sup>, afin de toucher un maximum de personnes concernées. Ces moyens de communication lui permettent notamment de contacter l'ensemble des internes en cas d'urgence, ou de mener des enquêtes auprès des normalien·ne·s, ce qui a été fait 2 fois en 2020 (sondage des logements à Cachan en partenariat avec le CROUS, sondage sur la rénovation de la tour B).

Dans le but d'avoir la meilleure communication possible, la DG rencontre régulièrement les différents services de l'administration. Ainsi, le thurnage partiel est une occasion mensuelle de passer au pôle Hébergement et la DG est conviée aux « cafés du vendredi », qui ont lieu une fois par mois avec la Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE) et réunissent notamment le COF, le BDS et la K-Fêt.

La DG participe également aux réunions de la Commission Hébergement avec entre autres la DGS et les services Patrimoine et Logistique, 2 à 3 fois par an, sauf en cas de situation exceptionnelle. Plus ponctuellement, elle rencontre les services concernés pour des problèmes d'actualité. Ces rencontres se sont révélées essentielles dans la gestion de la crise sanitaire au sein des internats, d'abord au mois de mars, lors du premier confinement, puis aux mois de mai et juin, dans la mise en œuvre du déconfinement.

### 1.4 Les salles des malles

Les salles des malles sont des espaces de stockage réservés aux normalien·ne·s en scolarité. Cette année, la DG gérait cinq salles à Montrouge, une à Ulm, ainsi que deux à Jourdan. Elles permettent aux normalien·ne·s de laisser des affaires lors de leurs départs en stage ou en vacances. Leur utilisation est encadrée par un règlement strict que la DG veille à faire respecter selon ses moyens. Elle s'assure que ces salles restent dans un état correct, en

---

3. Dont le rapport complet est disponible à l'adresse suivante :  
<https://cloud.eleves.ens.fr/index.php/s/Cq9PEMA3CaRiax5>.

4. <https://www.facebook.com/Delegation.Generale>

enlevant à intervalles réguliers les affaires ne devant pas y être. Pour permettre à davantage de normalien·ne·s d'en profiter, la DG prête des malles à celles et ceux en faisant la demande, dans la limite des stocks disponibles et à raison d'une malle par personne.

En 2020, l'usage très encadré de ces salles a été considérablement assoupli pour faciliter les déménagements très difficiles des personnes logées à l'internat au moment de sa fermeture préventive en mars et respecter le calendrier de fermeture et de nettoyage estival. De plus, la Salle d'expression artistique (SEA) a été utilisée comme une salle de stockage temporaire de mars à septembre pour que les normalien·ne·s puissent entreposer leurs affaires lors du déménagement du 15 mars. Pour permettre au plus grand nombre de stocker ses affaires dans une malle, la DGS a gracieusement fourni 30 malles à la DG qui ont pu être prêtées à des normalien·ne·s et de nombreux·ses PE.

## 1.5 Les panneaux d'affichage

La DG attribue et contrôle les panneaux d'affichage du rez-de-chaussé des couloirs BC et CD ainsi que du hall d'entrée (Aquarium). Ils sont attribués pour un an à la suite d'une campagne de pétitions sur l'application web de la DG (*degette*) en septembre. La DG vérifie que les responsables des panneaux y affichent des contenus correspondant à la loi en vigueur (non discriminatoires ou appelant à la haine), et surveille l'affichage sauvage. En particulier, elle est directement responsable de son propre panneau et des panneaux « Dazibao », qui sont destinés à l'affichage libre.

## 1.6 Accès au parking du 46 rue d'Ulm

La DG peut demander au pôle Cartes d'activer un accès annuel au parking souterrain du 46 rue d'Ulm sur la carte d'un·e normalien·ne, après avoir vérifié son contrat d'assurance et ses motivations. Elle dispose également de cartes d'accès au parking qu'elle peut prêter nominalement et contre caution pour des utilisations ponctuelles. En décembre 2020, la DG dispose de 10 cartes.

## 1.7 Les casiers

L'attribution des casiers, situés en salle Aron depuis l'été 2018, est faite par la DG, qui prête une clé contre caution. Auparavant, l'offre excédait la demande mais ce n'est plus le cas, et le système d'attribution a donc été revu en conséquence, entraînant une modification du règlement intérieur de la DG (voir section 2.9). Actuellement, la DG dispose de 54 casiers.

## 1.8 La modération des mails

La DG est responsable de l'équipe des modérateur·ice·s, qui modèrent les mails à la liste *tous@clipper* ainsi qu'un certain nombre d'autres listes de diffusion. Elle les rencontre à l'occasion d'une réunion annuelle. C'est la DG qui nomme les modérateur·ice·s et est amenée à trancher sur la modération d'un mail en cas de désaccord au sein de l'équipe de modération.



Les règles de modération des mails sont encadrées par une [annexe au règlement intérieur de la DG](#)<sup>5</sup>.

Lors de l'AG du 12 février 2020, la présence de Jacques BEIGBEDER, responsable du SPI, sur la liste des modérateur·trice·s a été soulevée. La DG 2020 lui a donc demandé s'il était possible qu'il n'en fasse plus partie officiellement. En tant qu'administrateur système du service de mails des élèves, il conserverait la possibilité de rétablir ses droits à tout moment pour modérer des mails urgents : il s'agissait donc d'une demande surtout symbolique. Il a accepté. Cependant, à la suite d'un différend entre le service des Concours, de la Scolarité et des Thèses (CoST) et l'équipe de modération au sujet d'une pièce jointe, M. BEIGBEDER a réintégré officiellement l'équipe de modération, l'équipe de modération n'ayant pas le droit de modifier le corps des mails de l'administration pour en enlever les pièces jointes.

## 1.9 Les sysadmins (administrateur·ice·s informatiques)

La DG est officiellement responsable des normalien·ne·s et archicubes qui administrent certains des services informatiques dédiés aux normalien·ne·s en scolarité. C'est elle qui les nomme, avec accord de l'équipe actuelle. Elle garantit leur fiabilité à l'ensemble de la communauté normalienne. Elle les rencontre à l'occasion d'une réunion annuelle pour faire un bilan.

---

5. <https://www.dg.ens.fr/fr/reglement/moderation/>

## 2 Bilan de l'année 2020

L'année 2020 a été fortement affectée par la pandémie de Covid-19 : une bonne partie des activités normales de la DG ont été suspendues ou adaptées. La DG s'est portée volontaire à plusieurs reprises pour appuyer les services de l'École dans la gestion de la crise et la reprise d'activité, en mettant à disposition tous les moyens techniques et humains dont elle disposait. Cet engagement fort s'est traduit par une prise de responsabilités accrue de la part de la DG, et par une collaboration resserrée avec la DGS et les services de l'École.

### 2.1 Dialogue avec l'administration

#### 2.1.1 Réunions ordinaires

La DG a assuré son rôle ordinaire de représentation des normalien·ne·s auprès de l'administration et de la Direction lors des 2 réunions ordinaires de la Commission Hébergement (février et octobre 2020), qui convie les différents services impliqués dans la gestion de l'internat (pôle Hébergement, services Logistique et Patrimoine, DGS, DEVE). Les autres commissions (Comité des usagers de Jourdan, Comité environnement) ne se sont pas tenues en 2020 en raison de la crise sanitaire.

#### 2.1.2 Participation des normalien·ne·s

La DG a organisé 4 assemblées générales, en plus du Thurnage Général et des quelques thurnages partiels qui ont pu être organisés au cours de l'année. Elle a également mené diverses actions pour encourager la participation des normalien·ne·s aux projets de la DG touchant les internats et le système d'attribution des chambres (voir les sections 2.4 et 2.11) : sondages, réunions publiques, appels à contribution, création d'espaces de discussion en ligne, groupe de travail, etc. Ces actions ont rencontré un succès mitigé : si le projet de réforme du thurnage a effectivement permis dans une certaine mesure de recueillir des contributions plus nombreuses et variées qu'à l'ordinaire, la plupart des sujets n'intéressent généralement qu'un cercle restreint de personnes, en particulier les ancien·ne·s membres de la DG.

En outre et comme chaque année, pendant la rentrée, la DG s'est présentée devant tou·te·s les conscrit·e·s pour leur expliquer son fonctionnement, celui de l'internat et pour répondre à leurs questions, lors des quatre créneaux « Sécurité », ainsi que lors des réunions de présentation des associations.

#### 2.1.3 Crise sanitaire

Les échanges avec l'administration ont été particulièrement denses au cours de la crise sanitaire, la DG étant reconnue comme l'interface principale entre les normalien·ne·s et l'administration pour tout ce qui concerne les internats. Des réunions exceptionnelles ont été organisées en fonction des besoins et des urgences à partir du déclenchement de la crise sanitaire mi-février. La Commission Hébergement, en particulier, s'est réunie six fois de manière exceptionnelle entre avril et juin dans le cadre du plan de reprise d'activité (PRA) de l'École. Par ailleurs, la DG a été associée de manière quasi systématique à la communication institutionnelle à destination des internes au sujet de la crise.

#### 2.1.4 Travaux

En vue de réaliser les études préalables à la rénovation de la tour B à Montrouge, le service Patrimoine a sollicité l'aide de la DG au mois de juin pour consulter les habitant·e-s et ancien·ne-s habitant·e-s de la tour. La collaboration a abouti à la diffusion d'un sondage auprès d'environ 200 ancien·ne-s résident·e-s, avec une centaine de réponses, dont les résultats ont été exploités par le service Patrimoine pour établir le cahier des charges des rénovations, afin de répondre au mieux aux attentes des normalien·ne-s.

La DG a également été consultée lors d'une réunion le 22 septembre 2020, en vue d'une réponse de l'École à l'appel à projet dans le cadre du volet immobilier du plan de relance de l'État. La DG est favorable au projet de rénovation simultanée des tours B et C de Montrouge, en demandant plus de logements au CROUS de Créteil sur le site de Cachan pendant la durée des travaux. Ce financement devait permettre la rénovation en profondeur des deux tours d'habitation, dont l'état est parfois à la limite de l'insalubrité. L'ENS n'ayant malheureusement pas obtenu de financement dans le cadre de cet appel à projet, la DG 2020 exprime son inquiétude quant à la survie à long voire moyen terme de cette partie de l'internat, et espère que ces travaux pourront avoir lieu au plus tôt. Ces tours représentant environ un tiers des chambres d'internat, il est essentiel de veiller à leur préservation.

Par ailleurs, lors de la mise en service de la nouvelle laverie de Montrouge en tour L, les machines dans les étages des autres tours ont été désactivées puis retirées. La DG, qui n'avait pas été prévenue, tout comme les nombreux·ses internes, a tenté de négocier à plusieurs reprises le maintien au moins temporaire des machines.<sup>6</sup> En effet, cela allait à l'encontre des engagements que la DG avait retenu de précédentes commissions Hébergement, qui stipulaient que les machines par étage seraient maintenues jusqu'à leur panne. Cela était aussi motivé par des raisons sanitaires, les machines par étages permettant de limiter les contacts entre les internes. L'administration a refusé en raison de l'existence d'une clause d'exclusivité dans le contrat la liant au prestataire de la laverie, et les machines ont été retirées.

Des problèmes d'accès à la laverie ont également pesé sur le quotidien des internes : en effet, bien que ce problème ait été signalé il y a plus d'un an, la porte donnant accès à la Tour L ne s'ouvrait pas avec les clés des autres tours. Les internes étaient donc obligés soit de laisser la porte ouverte, ce qui causait de grandes tensions avec le personnel logé, soit de faire tout le tour du campus. Ce problème a été résolu tardivement par la pose d'une serrure à code fin novembre. Plus généralement, des tensions entre les normalien·ne-s (y compris ceux habitant en Tour L) et le personnel logé ont été rapportées : laverie fermée en milieu d'après-midi sans raison apparente, problèmes de nuisances sonores causés par les normalien·ne-s, discussions très vives entre le personnel logé et les internes utilisant la laverie, etc.

---

6. Antonin REITZ n'est pas d'accord sur ce point. Il souhaite s'en expliquer : « De vives oppositions au sein de la DG ont rendu pour moi impossible une négociation sur le maintien au moins temporaire de ces machines. Je regrette profondément ces divergences irréconciliables de point de vue sur un équipement à mon sens essentiel des internats. Malgré plusieurs relances, je n'ai eu aucune précision sur le projet auquel ces machines (machines à laver + sèche-linges) devaient être réaffectées. Cette décision est pour moi décevante : elle a pour conséquences, en pleine crise sanitaire, de retirer cette indépendance relative dans laquelle la vie d'un ou deux étages peut s'organiser pour remplacer le tout par une seule laverie centralisée ; en pleine crise écologique, un probable gâchis d'appareils pourtant - pour certains parfaitement - fonctionnels. Enfin, il s'agit d'une externalisation de plus impliquant des coûts additionnels pour les étudiants. »

Enfin, la DG a demandé en plusieurs occasions l'état d'avancement des rénovations du couloir Vert, fermé depuis février 2019. Après plusieurs reports, les travaux ont effectivement débuté en janvier 2021.

## 2.2 Thurnages

### 2.2.1 Thurnage général 2020

L'organisation du Thurnage Général a été mise en œuvre de manière tardive en 2020, en raison des incertitudes liées à la crise sanitaire. Plusieurs scénarios ont été élaborés au printemps, allant d'un TG ne mettant en jeu que les appartements et studios, tandis que les thurnes seraient toutes réservées aux conscrit·e·s, à des ouvertures échelonnées de l'internat, avec l'organisation de plusieurs thurnages en fonction de l'évolution de la situation sanitaire au cours de l'été et à l'automne.

La Direction a finalement indiqué fin mai sa volonté d'ouvrir l'internat à quasi pleine capacité, moyennant quelques aménagements pour garantir la sécurité sanitaire des internes. Le détail des mesures prises se trouve dans la section sur la rentrée. Nous ne présentons ici que le bilan chiffré du TG.

Le TG a eu lieu du mercredi 1<sup>er</sup> juillet, 18h au jeudi 2 juillet à 1h50 et s'est déroulé en visioconférence.

- 299 thurnes, 6 appartements (11 places au total), 2 studios et 35 logements à Cachan ont été mis en jeu, soit à peu près 347 personnes logeables le soir du TG. 298 thurnes furent réservées aux conscrit·e·s sur les campus Panthéon et Jourdan ;
- 488 inscrit·e·s au total, soit une dizaine de plus que l'an dernier, et environ 60 de plus qu'en 2018 ;
- le classement allait jusqu'au rang 469, après formation des paires et des trios (qui classent plusieurs personnes au même rang) et attribution des 5 studios du CROUS à Tombe-Issoire ;
- la dernière personne appelée pour une thurne le soir du TG était classée 293e, les quelques thurnes restantes étant attribuées en interne par la DG, pour des raisons de confidentialité, aux personnes bénéficiant d'une garantie de logement. Pour les logements à Cachan, la dernière personne appelée était classé 413e.
- la catégorie « 1 joker 0 année logée », correspondant en grande majorité aux futur·e·s normalien·ne·s de 2e année, comprenait 191 personnes et n'a pu être logée dans son intégralité le soir du TG. La plupart d'entre elles ont refusé Cachan (notamment en raison de la contrainte d'un engagement annuel, incompatible avec les scolarités de M1 scientifique imposant un départ en stage au second semestre). Cette catégorie sert de repère à la DG pour évaluer le niveau de tension sur l'internat : si elle n'est pas logée dans son intégralité le soir du TG ou au plus tard dans les jours qui suivent, c'est que nous sommes en situation de tension particulièrement critique ;
- après avoir alerté la Direction de cette tension à l'issue du TG, la DG a décidé de ramener le nombre de thurnes réservées aux conscrit·e·s à 290 en prenant 8 chambres à Jourdan. La DGS a mis à disposition de la DG 12 chambres et 4 appartements supplémentaires, pris parmi les logements réservés en temps normal aux chercheur·se·s invité·e·s, permettant de monter à 371 personnes logeables. Les chambres ont été

attribuées selon la procédure normale, mais l'attribution des appartements a donné lieu à l'organisation exceptionnelle d'un thurnage partiel le 26 juillet 2020. Ces logements supplémentaires ont permis d'arriver au rang 360 à la clôture du TG le 10 août. Par comparaison, en 2019, le TG s'était arrêté au rang 345 le soir même, et la DG avait pu descendre jusqu'à 400 au cours de l'été, grâce aux désistements ;

- contrairement aux années précédentes, il y a eu très peu de désistements : 9 au cours du TG et 27 supplémentaires dans l'été, donc un total de 36 désistements. Il est possible que la pandémie et les incertitudes concernant la rentrée aient eu un impact sur la demande de logement en 2020, mais c'est une tendance que nous recommandons de surveiller.

Des statistiques détaillant les inscriptions et résultats ainsi que les logements ouverts au TG se trouvent en annexe (Annexes A et B) de ce rapport.

### **2.2.2 Thurnages partiels**

Le fonctionnement normal des thurnages partiels a été fortement perturbé par la Covid-19 en 2020. Seuls les TP de décembre 2019 ainsi que janvier, février, septembre et octobre 2020 ont pu avoir lieu, avec des aménagements liés à la situation sanitaire dans les deux derniers cas.

Le TP de décembre 2019 s'est déroulé dans le contexte de très forte saturation de l'internat au premier semestre de l'année 2019-2020, puisque seules deux chambres étaient disponibles pour 11 inscrit·e·s. La situation a commencé à s'améliorer aux mois de janvier et février avec les premiers départs en stage, et dès janvier toutes les personnes n'étant pas encore logées à l'internat et demandant une chambre ont pu en obtenir une.

Les TP de septembre et octobre se sont déroulés normalement mais les inscriptions étaient restreintes aux personnes n'ayant pas encore de chambre à l'internat, tous les échanges de chambre et mouvements au sein de l'internat étant proscrits en raison de la situation sanitaire.

Le TP exceptionnel de juillet est présenté dans la section 2.2.1 sur le Thurnage Général. Le TP d'août est présenté à la section 2.2.3 avec le thurnage des conscrit·e·s.

### **2.2.3 Thurnage des conscrits et thurnage partiel d'août**

298 thurnes ont été réservées pour les conscrit·e·s à l'issue du TG. Ce nombre a été ramené à 290 après le TG, soit 225 thurnes sur le campus Panthéon et 65 à Jourdan. Ce chiffre est plus élevé que les années précédentes, car il était difficile d'évaluer l'impact des résultats particulièrement tardifs des concours sur les demandes de logement des normalien·ne·s de première année. La demande était finalement assez similaire aux années précédentes, avec moins de 260 demandes confirmées par le CoST à la veille du TP d'août, et moins d'une dizaine de demandes encore en attente. 20 chambres réparties entre Jourdan, l'Annexe, et les grandes chambres du NIR (IR219 et IR419), ont donc été ouvertes au TP d'août, la DG gardant une marge de 12 chambres par rapport aux pronostics du CoST.

Cependant, des difficultés ont été rencontrées par le CoST pour transmettre une liste complète et stable de l'ensemble des demandes d'hébergement des conscrit·e·s. Un concours a été oublié lors de la première transmission (5 personnes demandant un logement), puis de nombreux changements d'avis des conscrit·e·s sur la plateforme en ligne ont rendu le suivi

des demandes particulièrement difficile. Si cette difficulté est entre autres liée à la situation sanitaire et aux résultats très tardifs des concours, la DG souhaiterait que les choix des conscrits sur la plateforme en ligne soient définitifs dans la mesure du possible, et qu'aucune modification ne soit possible sans notification au CoST. Cela améliorerait certainement le suivi et la fiabilité des données transmises à la DG.

Grâce à l'équilibre des demandes supplémentaires et des désistements, 270 conscrit·e·s ont pu être logé·e·s sur les 270 chambres réservées, mais certain·ne·s se sont vu attribuer une chambre en dernière minute le jour même de leur arrivée à l'ENS. 22 conscrit·e·s demandant à être logé·e·s ne figuraient sur aucune des listes transmises à la DG.

À la suite du thurnage des conscrit·e·s, et en raison de la répartition inhabituelle des conscrit·e·s sur deux campus, la DG a envoyé un mail à chaque conscrit·e logé·e pour lui indiquer son campus et son couloir d'internat. Cela a permis de les rassurer (habituellement aucune confirmation de la prise en compte de leur demande de logement ne leur est envoyée), de détecter dès fin août les premiers oublis, et d'instaurer avant même leur arrivée sur les campus un contact entre conscrit·e·s. La DG 2020 incite donc les DG suivantes à poursuivre cela chaque année.

Le TP d'août, s'est tenu le 25 août, date arrêtée en accord avec le pôle Hébergement, à une semaine de la rentrée des deuxième année et plus, afin de laisser le temps au pôle Hébergement de prendre en compte tous les changements et de préparer les enveloppes pour les internes. Toutes les chambres ont été pourvues sauf deux chambres à Montrouge (tous les inscrit·e·s qui n'avaient pas encore de chambre réservée et qui ne demandaient pas seulement le campus Panthéon ont pu être logé·e·s), et de nombreux échanges et déplacements ont été réalisés.

## 2.3 Suites du rapport logement de la DG 2019

La DG 2019 s'était efforcée de dresser un bilan aussi objectif que possible de l'état du logement des normalien·ne·s, en essayant de dégager une tendance sur les dernières années. Les données rassemblées montrant une situation problématique, la DG 2019 a transmis à la Direction de l'ENS ce bilan sous la forme d'un [rapport sur l'accès au logement](#)<sup>7</sup> au début du mois de décembre 2019. Ce rapport a également été rendu public sur le site de la Délégation générale.

Au cours de son mandat, la DG 2020 s'est saisie de ce rapport et de ses propositions pour tenter d'améliorer la situation du logement à l'ENS, perçue comme critique fin 2019 (voir le TP de décembre, section 2.2.2, pour lequel seules deux thurnes étaient mises en jeu pour 11 inscrit·e·s).

Deux réunions se sont tenues avec la DGS puis la Direction les 16 décembre 2019 et 13 janvier 2020 pour tirer les conclusions du rapport et envisager des pistes de solutions. Sont notamment évoqués au cours de ces réunions :

- la possibilité d'un partenariat avec le CROUS de Créteil sur le campus de Cachan (voir section suivante) ;

---

7. <https://cloud.eleves.ens.fr/index.php/s/A23ksAB5Wc2bodX>

- la situation des internats du 45, et notamment du couloir Saumon, dont les travaux étaient planifiés mais sont suspendus à la demande de la préfecture. Cette piste ne devait pas régler la question de la saturation de l'internat mais visait à une montée en gamme d'une partie des chambres du Carré. Elle est écartée par la force des choses ;
- la création de nouveaux bâtiments d'internat est soulevée mais ne permet pas de résoudre le problème à court terme et demanderait des investissements considérables, potentiellement d'investisseurs privés. La piste n'a pas été retenue pour le mandat de la DG 2020 ;
- la mise en place d'une commission logement qui attribuerait des garanties d'accès au logement, sur le modèle de la commission d'attribution du fonds d'aide, est soutenue par la DG mais écartée par la Direction ;
- la restructuration de l'offre de cours, en particulier dans les départements scientifiques, pour rééquilibrer le niveau d'attractivité de l'École sur les deux semestres. La saturation du S1 s'accompagne actuellement d'une sous-fréquentation de l'internat au S2. Ce rééquilibrage et la négociation avec la DRI d'un autre calendrier d'accueil des PE permettrait de réduire le problème, bien que la mesure ne suffirait pas à elle seule ;
- le service mutualisé de PSL pour le logement, en cours de structuration début 2020, ne s'adresserait pas au même public. La Direction réaffirme que l'internat est réservé aux normalien·ne·s, tandis que le service mutualisé de PSL s'adresse aux mastérien·ne·s de PSL.

Un rapport complémentaire de la DGS est présenté au cours de la réunion du conseil d'administration du 9 juillet, le sujet ayant été reporté au mois de mars en raison de la crise sanitaire. Il confirme les chiffres avancés par le rapport de la DG sur l'accès au logement en montrant que la totalité des thurnes en co-gestion avec la DG sont occupées de manière quasi continue, le taux d'occupation étant de 99,8%, de la rentrée à février, et que la marge d'amélioration se situe au niveau du quota de chambres réservées à la DRI.

Au cours du mandat, le partenariat avec le CROUS de Créteil a pu être mis en place (voir section 2.4).

La question de la restructuration de l'offre de cours a été abordée au cours de diverses réunions avec la DEVE et la Direction (Anne CHRISTOPHE notamment), et nécessite un travail de fond qui dépasse les compétences de la DG. La DG 2020 encourage néanmoins les DG suivantes à suivre l'avancement du projet.

Le rôle de la DRI dans la gestion d'une partie des chambres de l'internat a été redéfini (voir 2.5.5).

Enfin, la DG 2020 a entamé une réflexion en vue de modifier le système de thurnage (voir section 2.11). Cette réforme vise entre autres à atténuer la pression sur l'internat et les situations critiques liées à la complexité du système.

## 2.4 Cachan

### 2.4.1 Suites du rapport sur le logement de la DG 2019

Le rapport logement de la DG 2019, diffusé le 6 décembre 2019, suggérait comme piste de réflexion la possibilité d'une convention avec le CROUS de Créteil pour le campus de Cachan, massivement libéré par le départ de l'ENS Paris-Saclay.

Au cours des deux réunions qui se sont tenues pour discuter le rapport et les pistes de réflexions qui y figurent (voir section 2.3 sur les suites du rapport logement), il est convenu qu'un accord avec le CROUS de Créteil permettrait de prévoir une marge ajustable de logements supplémentaires en prévision des fermetures de thurnes prévues pour travaux dans les années à venir.

Un accord de principe est obtenu par la DGS avec la direction du CROUS de Créteil pour 50 logements à Cachan. La DG est chargée d'évaluer plus précisément les besoins et la demande, pour que le service Logistique puisse mettre en place la convention pour la rentrée 2020.

#### **2.4.2 Accord mis en place**

La DG a donc lancé un sondage à destination de la communauté normalienne le 2 mars 2020, visant à arrêter le nombre et le type de logements à demander, ainsi que les conditions auxquelles les normalien·ne·s souhaiteraient pouvoir occuper ces logements.

Au vu des résultats, il est convenu avec le service Logistique de demander trente-cinq (35) logements au total, répartis comme suit :

- 5 T1 ;
- 10 T2, soit 20 chambres ;
- 10 chambres individuelles.

Les conditions sont les suivantes : il sera demandé aux personnes prenant ces chambres de s'engager moralement à y rester du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, l'ENS devant régler les chambres en cas d'inoccupation. Afin de permettre à des personnes partant en stage au second semestre de choisir ces logements s'ils le souhaitent, il est convenu que cinq T2 (soit dix logements) pourront bénéficier, sans obligation, d'une rotation au changement de semestre, rotation fixée au 28 février 2021.

La DG s'engage à fournir la liste des personnes à loger à Cachan avant le 15 juillet pour emménagement le 1<sup>er</sup> septembre, et avant le 15 décembre pour emménagement le 1<sup>er</sup> mars.

Il est demandé, dans la mesure du possible, à ce que les normalien·ne·s soient regroupé·e·s dans les mêmes couloirs et bâtiments, et notamment que les personnes en T2 puissent choisir leur colocataire.

Le 8 juillet, le service Logistique visite les logements des bâtiments J et M, et fournit des photographies à la DG. Il est alors convenu que les chambres seront attribuées dans le bâtiment M et le reste des logements dans les bâtiments I et J.

#### **2.4.3 Bilan du TG pour Cachan**

Les chambres réservées à Cachan ont été mises en jeu lors du Thurnage Général 2020, le 1<sup>er</sup> juillet. Peu attractives, très peu de chambres à Cachan sont demandées avant que le reste de l'internat ne soit rempli. Il a fallu descendre au rang 413 pour attribuer le dernier logement à Cachan, alors que l'attribution des thurnes a été arrêtée au rang 293 le soir du TG. La flexibilité très limitée du CROUS par rapport aux thurnes de l'École est un frein majeur pour de nombreux·ses normalien·ne·s ayant besoin d'être logé·e·s au premier semestre en région parisienne, mais partant en stage au second semestre. Les T2 permettant une rotation à la fin du premier semestre ont été pris en priorité, suivis par les chambres. Cela montre que



la flexibilité et le prix sont les deux principaux critères pris en compte dans le choix des logements des normalien·ne·s.

Dès le lendemain du thurnage, un certain nombre de personnes ayant obtenu un logement à Cachan ont manifesté leur volonté de se rétracter. Ces demandes ont été acceptées ou refusées à la discrétion de la DG au cas par cas, la DG ayant largement communiqué en amont du TG sur les règles particulières d'attribution des logements CROUS, et notamment sur l'engagement ferme dès le TG en cas de choix d'un logement à Cachan.

#### **2.4.4 Bilan à fin de mandat**

En dépit de la large campagne de communication de la DG concernant ces chambres et des efforts concédés pour arranger les personnes concernées, une chambre est restée vide dès la rentrée 2020, et une seconde a été libérée courant du mois de septembre. La DG n'a pas pu trouver de remplaçant·e·s pour ces chambres, notamment en raison de la dégradation rapide du contexte sanitaire à partir du mois de septembre.

De mauvaises surprises ont été constatées dès la fin août avec l'arrivée des premiers normalien·ne·s dans leurs logements. La situation sanitaire ayant conduit le CROUS de Créteil à échelonner les arrivées à partir du 20 août, certain·e·s normalien·ne·s ont été prévenu·e·s trop tard pour pouvoir se déplacer fin août et n'ont pu trouver d'interlocuteur auprès du CROUS pour fixer une date qui leur convienne en septembre. En outre, le CROUS avait assoupli les préavis de départ jusqu'au 31 août, en réduisant le délai d'un mois à trois jours. Il n'a donc pas pu tenir ses engagements concernant la répartition des logements négociée dans la convention. Certain·e·s normalien·ne·s ont obtenu des studettes au lieu du logement qu'ils avaient demandé, et les choix des personnes en T2 n'ont pas toujours pu être respectés. Des plaintes ont rapidement été émises par les locataires des chambres individuelles estimant que leurs logements étaient très mal équipés, voire insalubres. Un travail de renégociation a été effectué par le pôle Hébergement à la demande de la DG, pour déplacer les personnes qui le souhaitaient dans les studettes tout juste rénovées à la suite du départ de l'ENS Paris-Saclay. Les volontaires ont pu déménager en décembre.

À la fin du mandat, il y a 2 logements non occupés à Cachan.

Au vu des déconvenues lors de la rentrée 2020 et des prévisions de travaux sur l'internat dans les années à venir, la DG 2020 recommande de revoir les détails du partenariat avec le CROUS de Créteil pour l'année suivante, en revoyant notamment à la baisse le nombre de logements demandés, ainsi que le type de logements (voir section 3.1 du présent rapport). Une plus grande flexibilité serait également appréciable.

## **2.5 Pandémie : première vague**

### **2.5.1 Février-mars : premières mesures**

La DG a été associée très tôt à la gestion de la crise pour ce qui concerne les internats. Les premières mesures ont été prises fin février, au cours de réunions exceptionnelles convoquées en urgence par la Directrice générale des services, et réunissant la DEVE, le service Prévention et Sécurité, le service Logistique, la DG et le pôle Santé. La principale mesure mise en œuvre a été d'identifier des zones de l'internat où l'on puisse proposer à des personnes sans autre solution de s'isoler en cas de suspicion d'infection à la Covid-19. Le 7<sup>ème</sup> étage de la tour

A à Montrouge a été immédiatement libéré à cet effet. La DG s'est chargée de reloger les occupant·e·s dans d'autres thurnes à Montrouge ou sur le campus Panthéon et les a aidé·e·s à déménager.

De nombreuses personnes font part de leur inquiétude à la DG, en raison de la dégradation rapide de la situation sanitaire et des risques de contamination dans les internats. La DG insiste dès les premières réunions sur la nécessité d'une communication régulière de la DGS.

### 2.5.2 Fermeture des internats et premier confinement

La DG a été informée le 13 mars en fin de journée de la décision prise par la Direction de fermer les internats le 16 mars à titre préventif, au vu de la dégradation extrêmement rapide de la situation sanitaire. Seules les personnes n'ayant pas d'autre solution de logement (les étudiant·e·s étranger·ère·s notamment, du fait de la fermeture de nombreuses frontières) sont autorisées à rester à l'internat. La DG s'est alors portée volontaire pour recenser la situation de l'ensemble des internes et établir une liste fiable des personnes restant à l'internat pour la durée de la fermeture, avec l'appui de la DEVE. Les redevances ont été suspendues pour les internes ayant libéré leur chambre, qu'ils et elles aient rendu ou non leur clef.

La DG a été associée à la communication de la DGS à destination des normalien·ne·s et a relayé systématiquement les informations aux internes. Son rôle d'interlocuteur privilégié des normalien·ne·s a permis de prendre rapidement connaissance des difficultés rencontrées et de les faire remonter à la Direction en temps réel tout au long du week-end et de la première semaine de confinement, jusqu'à la stabilisation de la situation dans les internats. Toutes les situations particulières ont pu être prises en compte grâce à ce dispositif. Entre le 13 et le 16 mars, la DG a reçu et envoyé 1916 mails.

Des difficultés ont en revanche été rencontrées pour contacter les personnes logées à l'internat par l'intermédiaire de la DRI et parfois du pôle Hébergement. La DG ne disposait pas de coordonnées de contact pour ces personnes, et les informations n'ont pas pu lui être transmises immédiatement, faisant perdre beaucoup de temps dans un contexte d'urgence. La DG a eu l'occasion de signaler cette difficulté à la Direction lors d'une réunion (voir section 2.5.5) dédiée au bilan de la gestion de la crise qui s'est tenue le 9 juillet.

La DG a également mis en contact entre eux les internes par petits groupes afin de faciliter l'entraide et de prévenir les risques d'isolement au sein des internats.

Dès le début du confinement, l'occupation de l'Annexe par des personnes ne s'étant pas déclarées a été signalée à la DG par des internes restés sur place. Il s'agissait de quelques membres du collectif HébergemENS et d'une dizaine de jeunes migrant·e·s sous leur responsabilité. Les membres du collectif avaient en effet pris l'initiative de regrouper les jeunes hébergé·e·s sur les différents campus en Annexe, puisque la majorité des chambres avaient été totalement libérées par les internes à la demande de la DG. En effet, dans l'hypothèse où une fermeture totale d'un autre campus serait inévitable en raison de la crise et d'un manque de personnel de sécurité, il aurait fallu reloger les internes du site concerné dans les thurnes libres en Annexe. Des membres du collectif sont également resté·e·s sur place ou sont revenu·e·s après le début du confinement pour les accompagner et les encadrer.

La DG a alors été alertée de la situation par des internes inquiet·ète·s de la surfréquentation de la cuisine de leur étage, en raison de la présence d'une douzaine de personnes qui

ne s'étaient pas signalées. Craignant que la situation puisse très vite dégénérer et mettre en difficulté les jeunes migrant·e-s en cas de conflit, et après avoir constaté que la prise de contact avec le collectif était difficile,<sup>8</sup> la DG a rapidement estimé que la situation la dépassait et a transmis les plaintes des internes à la DGS. La Direction a pris le relais tout au long du confinement puis du déconfinement pour assurer les relations avec le collectif. La DG a néanmoins signalé à plusieurs reprises que la cohabitation avec les internes resté·e-s était difficile, et que le collectif se montrait peu coopératif et peu réceptif aux inquiétudes des habitant·e-s vis-à-vis du respect des consignes sanitaires et des gestes barrières. La DG a également rencontré des difficultés avec les internes venu·e-s récupérer leurs affaires à l'étage, le collectif ayant occupé des chambres sans le consentement des personnes à qui elles étaient attribuées, et ayant déplacé les meubles, dont certains appartenant à des internes. La situation s'est résolue début juillet, avec le relogement hors de l'internat des jeunes migrant·e-s et le départ des normalien·ne-s qui les encadraient.

### **2.5.3 Déconfinement (mai - mi-juillet) et vidage des internats**

Dans le cadre du plan de reprise d'activité de l'École, la DG s'est à nouveau portée volontaire pour prendre en charge une partie de la logistique de déconfinement dans les internats. Les internes ayant quitté l'internat en mars en y laissant, pour la grande majorité, toutes leurs affaires, il leur a été demandé de récupérer leurs effets et de vider leur chambre avant le 1<sup>er</sup> ou le 15 juillet selon les couloirs d'internat, pour permettre le nettoyage intégral de l'internat au cours de l'été. La DG et le pôle Hébergement ont conjointement assuré le suivi de la libération des chambres. La Commission Hébergement s'est réunie de manière régulière sur la période, permettant à nouveau la prise en compte rapide des situations particulières. Des solutions ont entre autres été trouvées pour les étudiant·e-s à l'étranger ne pouvant pas se déplacer elles ou eux-mêmes pour vider leur chambre.

La DG a également assoupli son règlement concernant les salles des malles et adapté son système de prêt de malles afin de faciliter au maximum les déménagements, qui devaient se faire dans un temps restreint. Elle a bénéficié de trente malles supplémentaires, achetées par la DGS, pour pallier les problèmes occasionnés par le vidage et le stockage des chambres des personnes ne pouvant revenir.

### **2.5.4 Préparation du TG et de la rentrée**

Lors de la Commission Hébergement du 25 mai, il est demandé à la DG et aux services d'étudier un scénario d'ouverture de l'internat pour la rentrée à quasi pleine capacité, moins une centaine de chambres (correspondant au quota habituellement réservé à la DRI). Les cent chambres restées vides devaient permettre de réduire la pression sur les parties communes de l'internat et limiter le risque sanitaire. Le détail de l'ouverture des chambres se trouve en annexe A du présent rapport.

Ces chambres vides sont réparties sur le campus Panthéon, en raison de la taille des cuisines. 87 chambres sont fermées pour raisons sanitaires. Il est convenu avec le service Patrimoine et le service Logistique de l'aménagement temporaire de certaines chambres du

---

8. Antonin REITZ n'est pas d'accord avec la partie de la phrase suivante « mettre en difficulté les jeunes migrant·e-s en cas de conflit » et s'en désolidarise.

45 rue d'Ulm en cuisinettes d'appoint, ainsi que la création d'une nouvelle cuisine en Annexe 1 à la place de deux chambres.

Les internats de Montrouge et de Jourdan n'ont pas nécessité d'aménagement particulier pour pouvoir ouvrir à pleine capacité.

Ce scénario a été validé par la Directrice générale des services le 2 juin et la DG a pu fixer la date du TG au 1<sup>er</sup> juillet. 16 chambres sont en outre réservées sur le campus Panthéon pour les pensionnaires étranger·ère·s à la demande de la DRI.

### **2.5.5 Bilan avec la Direction**

Début juillet, la DG a demandé une rencontre avec la Direction pour dresser un bilan de son engagement depuis mars dans la gestion de la crise, et attirer l'attention de la Direction sur les points qui lui ont semblé particulièrement préoccupants.

**La communication autour de la crise :** La DG a régulièrement insisté tout au long de la crise pour que des communications régulières à destination de la communauté normalienne, et plus spécifiquement des internats, soient émises par la Direction ou la Direction générale des services, même en l'absence d'informations certaines, pour rassurer les normalien·ne·s. La prise en compte de cette demande a largement facilité la gestion du second confinement en novembre et décembre 2020 (voir section 2.7).

**La capacité des services de l'École à disposer d'une liste complète et à jour des internes, permettant de les contacter rapidement en cas d'urgence :** La DG dispose de sa propre base de données et d'un outil permettant de contacter tout ou partie de l'internat très simplement, ce que ne permet pas gfc-hébergement. La crise a mis en lumière la nécessité d'une mise à niveau des systèmes d'information à disposition du pôle Hébergement. La DG souhaite être associée à l'élaboration du cahier des charges pour le futur logiciel et espère qu'un accord pourra être trouvé avec la DGS pour avoir un accès de consultation aux données dont dispose le pôle Hébergement, pour faciliter et optimiser la collaboration (voir section 3.10).

**Le statut des personnes ayant accès à l'internat et les données dont disposent la DRI et le pôle Hébergement pour ces personnes :** La DG a rencontré de grandes difficultés pour contacter la partie des internes dont elle n'a pas la gestion en temps normal. Cela concerne les PE et les personnes logées par le pôle Hébergement à la demande des départements. Il a été constaté au cours du week-end que les données de contacts étaient manquantes pour une partie de ces internes, ce qui a fait perdre un temps précieux en contexte d'urgence. La DGS a assuré à la DG que les procédures d'attribution de chambres seraient désormais strictement conditionnées au renseignement de coordonnées complètes.

**La DRI :** Outre les difficultés rencontrées pour contacter les PE, la DG s'est heurtée à la question de l'identification du statut des personnes logées dans le contingent de chambres attribuées à la DRI en 2019-2020. Les listes de PE transmises se sont avérées incomplètes, des doctorant·e·s de l'ED 540 ont été logé·e·s sur une partie des chambres, certain·e·s PE

n'étaient jamais arrivé·e·s à l'internat mais l'information n'avait pas circulé, etc. De manière générale, la coopération DRI-DG a été difficile tout au long de la période, que ce soit dans l'urgence de la fermeture des internats au mois de mars, ou lors du déconfinement. La DG a en effet dû assister la quasi totalité des PE rentré·e·s à l'étranger qui avaient laissé des affaires à l'internat, ce qui a représenté une charge de travail considérable au vu des situations très diverses et particulières de chacun·e des PE. La DG a rappelé que la gestion des PE ne relevait pas de ses missions, et qu'elle n'a accepté cette prise en charge qu'à titre exceptionnel, pour ne pas léser les PE dans un contexte anxiogène pour tout le monde.

La Directrice générale des services a appuyé la DG concernant les difficultés rencontrées au cours de la crise et souligné la nécessité de revoir l'implication de la DRI dans la gestion des internats. La DG a alors proposé que la DRI soit présente lors des commissions hébergement, afin d'instaurer un dialogue avec les autres acteurs impliqués dans la gestion des internats et permettre un meilleur suivi. La Direction a préféré revoir les modalités d'attribution de chambres par la DRI. Pour le TG 2020, la DRI a donc fourni une liste des PE devant être logé·e·s, plutôt que de se voir attribuer un quota de chambres ; la DG souhaite voir se pérenniser ces modalités.

**La préparation de la rentrée :** La DG a demandé à la Direction d'anticiper autant que possible la décision d'ouvrir ou non les internats à la rentrée, afin d'éviter au maximum le risque qu'une partie des normalien·ne·s ne se retrouvent sans logement en région parisienne juste avant la rentrée. La Direction s'est engagée à communiquer dès que possible dans le cas où la situation sanitaire ne permettrait pas l'ouverture des internats le 31 août.

## 2.6 La rentrée

Pour des raisons sanitaires, l'ouverture des internats a été étalée sur deux semaines, du 31 août au 11 septembre. La première semaine, les normalien·ne·s ayant obtenu une thurne au TG ont pu récupérer leur clef à la loge du site concerné ou bien au pôle Hébergement. La deuxième semaine, les conscrit·e·s devaient réserver un créneau de 15 minutes pour retirer leur clef, afin de limiter l'affluence et les contacts. Cette organisation étalée a permis le traitement efficace et au fur et à mesure des imprévus, sans que la DG, le pôle Hébergement, ou le service Patrimoine ne soient submergés. Si certains problèmes ne devraient pas se répéter à l'avenir (listes incomplètes des conscrit·e·s demandant un logement en raison de résultats tardifs, voir la section 2.2.3), la DG espère voir se pérenniser ce mode de rentrée, qui permet de faire peser moins de pression sur les services et elle-même dans les premiers jours en étalant les arrivées.

## 2.7 Pandémie : deuxième vague

Après l'annonce du deuxième confinement le 28 octobre, la DG a à nouveau été associée à la gestion de la situation des internats. La situation a cependant été tout autre qu'en mars, puisque les internats sont restés ouverts pour toutes les personnes le souhaitant, pour toute la durée du confinement. La Direction a communiqué très rapidement après les annonces du gouvernement, ce qui a rassuré nombre d'internes. À la différence du premier confinement, il a cette fois été demandé aux personnes quittant l'internat pour le confinement de rendre leur clef, en échange de quoi elles seraient exonérées de la redevance du mois de novembre.

Les personnes restées ou n'ayant pas rendu leur clef ont payé leur redevance. Cette mesure a été prolongée jusqu'au 31 décembre et la facturation a repris au 1er janvier.

De nombreux changements ou prêts de chambres ayant eu lieu dans le week-end du 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre, les sous-locations ont été exceptionnellement tolérées pour le confinement, celles-ci étant souvent le fait de personnes extérieures à l'internat qui ne voulaient pas passer le confinement isolées. Peu de changements de site ont été observés. Cette situation a donné lieu à un certain nombre d'abus qui ont conduit la DG à de nouveau interdire les sous-locations. Des problèmes similaires à ceux de mars, bien que de moindre échelle, ont également eu lieu avec le collectif HébergemENS sur le site de Montrouge.

Le 2 novembre, la Directrice générale des services a demandé à la DG d'établir le recensement des personnes restées dans leur thurne. Le recensement s'est fait du 2 au 9 novembre, et seules 17 personnes n'avaient pas donné suite à cette date. Environ 240 personnes sont restées à l'internat durant cette période, en majorité sur les sites Panthéon et Montrouge. Durant le confinement, la DG a continué à servir de relais entre les internes et l'administration. Elle a aussi alerté sur les tensions entre les internes et la sécurité, à cause de certains débordements, en particulier sur le site Panthéon.

## 2.8 Médiations et fraudes

### 2.8.1 Médiations

En juin et novembre 2020 ont eu lieu deux médiations par la DEVE entre la DG et certains normalien·ne·s, sur des décisions prises par la DG et contestées par ces normalien·ne·s. La première concernait un problème qui s'est produit sous le mandat de la DG 2019 et la seconde sous le mandat de la DG 2020. La DG se trouvant juge et partie dans les deux cas, il était préférable de recourir à un arbitrage extérieur dont l'autorité et la décision seraient acceptées par tous. La DEVE semblait l'entité la plus appropriée pour trancher ces conflits, puisque très au fait des situations et des problèmes des normalien·ne·s. Pour ces deux médiations, des dossiers récapitulant tous les échanges de mails à ce sujet, et toutes les autres pièces jugées nécessaires, ont été produits par la DG et fournis à la DEVE pour leur permettre de trancher le litige.

Ce recours inédit à l'arbitrage de la DEVE a donné satisfaction à toutes les parties, et la DG2020 encourage ses successeurs à formaliser la procédure dans le RI de la DG à l'avenir, avec l'appui de la DEVE. Il est important que les normalien·ne·s puissent disposer d'un recours contre la DG s'ils s'estiment lésé·e·s, dans la mesure où nombre des décisions de la DG sont discrétionnaires.

### 2.8.2 Cas de fraudes

Il y a eu, au cours du mandat 2020, plusieurs cas de fraudes sanctionnés par la DG, ce qui était inédit depuis au moins 4 ans.<sup>9</sup> Trois personnes ont ainsi été sanctionnées : deux pour

---

9. Aucune DG depuis 2016 n'a fait passer des personnes dans la catégorie « fraudeur·se·s », qui prévoit notamment le retrait des jokers, l'impossibilité de s'inscrire au Thurnage Général et le fait d'être classé·e dernier·ère des thurnages partiels. Il peut également être demandé à la personne de rendre sa chambre.

un cas de sous-location, et une pour une fraude à la paire au Thurnage général.<sup>10</sup> Enfin, il y a également eu un cas d'utilisation abusive de chambre, mais cela étant étroitement lié à la situation sanitaire, aucune sanction n'a été prise : seul un rappel du règlement et des règles sanitaires dans les internats a eu lieu. D'autres cas de manquements graves aux règles de l'internat ont été observés mais au vu de la gravité de la situation, ils ont été traités par la Direction. Ils n'avaient pas fait l'objet de sanctions à la fin du mandat.

## 2.9 Modifications du RI

À la suite de l'obtention de logements à Cachan dans le cadre de l'accord avec le CROUS de Créteil, une annexe du RI concernant les « exthurnes » (logements extérieurs au parc propre de l'ENS) a été créée et adoptée temporairement le 11 juin pour être utilisée lors du TG 2020. Le 5 octobre, cette annexe a été adoptée définitivement par l'AG, avec plusieurs autres modifications mineures du RI. Celles-ci sont :

- L'allongement du délai pour proposer des amendements à l'ordre du jour d'une AG et la publication de ces derniers avant l'AG ;
- La modification des modalités des élections pour la DG, avec le raccourcissement de la période de vote de 96h à 24h et la précision du dépôt de candidature ;
- Une définition plus précise du statut de « fraudeur·r·se » regroupée dans un unique article plus lisible ;
- L'alignement du règlement sur le joker CST avec l'usage (i.e. utilisable uniquement l'année de la césure) ;
- Les casiers de la salle Aron ne sont plus réservés aux seul·e·s normalien·ne·s mais à toutes les personnes étudiant à l'ENS.

## 2.10 degette

### 2.10.1 Implémentation du joker de CST pour le TG 2020

À la suite de la proposition de la DG 2019 de rajouter un joker aux étudiant·e·s, qui bénéficieraient alors du même nombre de jokers que les élèves, un·e normalien·ne a proposé une méthode plus complexe consistant à comptabiliser un joker supplémentaire lors d'une année de césure s'effectuant à Paris. C'est cette proposition qui a été adoptée par les normalien·ne·s à l'automne 2019. Il était donc nécessaire d'inclure cette nouvelle règle à l'outil informatique de la DG qui permet de faire les thurnages. Ceci n'a été effectué qu'au lancement du TG 2020, ce qui a fortement accéléré le traitement des inscriptions (en 2019, chaque inscription devait être modifiée manuellement par la DG, impliquant un très grand risque d'erreur). Ceci a fait prendre conscience à la DG du fait qu'il est important de prévoir les solutions informatiques en amont des décisions prises en référendum.

En parallèle de l'implémentation du joker de CST, une base de données de test a été mise en place pour le TG, permettant de simuler des thurnages généraux pour tester le code. Cela permet à des personnes n'étant pas dégé·e·s de participer au développement de degette, puisqu'ils pourront le faire sans avoir accès aux données de la DG.

---

10. Une fraude à la paire est le fait de s'inscrire en paire au Thurnage Général pour obtenir une meilleure chambre, alors que seule une des deux personnes compte occuper la chambre.

## 2.10.2 Module d'AG

La crise de la Covid-19 a changé la manière dont la DG effectue ses assemblées générales, puisque la visio-conférence est devenue obligatoire. Les méthodes de vote définies dans le règlement n'étaient cependant pas adaptées au distanciel. Dans un premier temps, les réactions aux messages sur Merle (<https://merle.eleves.ens.fr>) étaient utilisées pour les votes, mais cette solution n'est pas satisfaisante. Il a donc été proposé à l'AG d'octobre de développer une interface de vote sur **degette** pour que les personnes ayant le droit de vote puissent s'exprimer en AG. Ce module a été réalisé et implémenté, et comporte les fonctionnalités suivantes :

- La présentation de l'assemblée générale avec l'ordre du jour
- La possibilité d'établir une procuration
- Le vote par assentiment pour les questions posées à l'assemblée

## 2.10.3 Module de gestion des salles des malles

La DG 2019 avait dématérialisé le processus d'accès en salle des malles. Une mise à jour de **degette** a permis d'en simplifier la gestion interne. Pour les utilisateur·rice·s, il est désormais plus facile de demander des accès dans les salles où l'on a une malle, ainsi que de prolonger l'emprunt ou le dépôt de malles au moyen d'une interface plus claire. Le module permet aussi la tenue d'un inventaire de l'ensemble des malles et objets déclarés par salle des malles, consultable et modifiable par les membres de la DG. En octobre, cet inventaire a été mis à jour pour la salle des malles du site Ulm. Les inventaires des autres sites restaient à réaliser à la fin du mandat.

## 2.10.4 Correction du « bug du TP d'août »

Les années précédentes, les jokers joués lors d'un thurnage partiel s'effectuant en août n'étaient pas décomptés, ce qui a permis à plusieurs normalien·ne·s de jouer jusqu'à 6 jokers au cours de leur scolarité (contre seulement 3 au maximum en théorie). Ce problème a concerné un nombre marginal d'inscrit·e·s au thurnage et est désormais résolu.

## 2.11 Réforme du thurnage

### 2.11.1 Travail de documentation et de chiffrage de l'évolution de la situation depuis 2016

Au cours de la préparation du TG 2020, la DG a constaté un certain nombre de problèmes graves dans le système du thurnage. En effet, il a été remarqué que le joker de CST, en plus de complexifier le système, ne remplissait pas son rôle, qui était de rééquilibrer les scolarités entre élèves fonctionnaires et étudiant·e·s. À partir de cette observation, des études statistiques ont été réalisées sur les inscriptions et les stratégies aux thurnages généraux ainsi que sur l'évolution du système du thurnage depuis sa création grâce aux archives de la DG et du COF conservées à l'École. Les statistiques sont en annexe B.

Les problèmes principaux qui ont été soulevés sont le résultat de deux éléments : un phénomène de sédimentation de réformes sur le système depuis l'intégration des étudiant·e·s



en 2016, ainsi que la nature du système. Découlant d'un système calqué sur la scolarité des élèves, le thurnage cherche à s'adapter aux scolarités différentes. Cependant, la diversification des scolarités met à mal ce fondement, ce qui aboutit à un système complexe et parfois bancal.

### 2.11.2 AG dédiée et premières consultations

La DG a rencontré différents membres de l'administration à ce sujet, notamment la DEVE (Dorothée BUTIGIEG et Clotilde POLICAR), qui a suivi d'assez près le sujet. Une réunion a également eu lieu avec Anne CHRISTOPHE et Clotilde POLICAR pour aborder plus précisément le sujet du rééquilibrage des scolarités en sciences. Concernant les étudiant·e·s internationales·aux, l'avis du Welcome Desk de PSL a été sollicité. Le sujet a enfin été abordé en Commission Hébergement en octobre.

La DG a également souhaité impliquer le plus possible la communauté normalienne à ce sujet en lançant une grande consultation par mail et en créant un canal Merle dédié pour favoriser les débats. Deux réunions publiques ont également été organisées pour discuter du sujet : elles ont réuni une petite dizaine de personnes chacune. En outre, l'expertise des membres des DG précédentes a été sollicitée sur le sujet et un certain nombre d'entre elles et eux se sont investi·e·s à des degrés divers dans les premières étapes d'élaboration du projet de réforme.

Enfin, une assemblée générale a été convoquée le 7 novembre pour discuter de ce sujet et présenter les problèmes du thurnage, une synthèse des contributions et les solutions proposées. Cette AG, qui n'avait aucune vocation décisionnelle, a réuni une quarantaine de personnes à distance. La participation à cette AG était plus élevée que d'ordinaire (les AG réunissent rarement plus de quinze à vingt personnes en dépit des efforts de communication de la DG, *cf.* 2.1.2), et de manière générale, la communication autour de cette réforme a rencontré un certain succès, permettant de recueillir des contributions variées. On peut cependant regretter que la situation sanitaire ait empêché les débats de se tenir en présence, entraînant sans doute un manque de communication entre les différentes promotions, et tenant à l'écart du débat une partie des normalien·ne·s préoccupé·e·s par leur propre situation. Certain·e·s se sont cependant largement saisi du sujet, et on aurait pu espérer que plus de normalien·ne·s d'horizons divers s'impliquent dans les débats. La situation sanitaire a également nécessité d'adapter l'organisation des débats et discussions à distance, ce qui a pu gêner leur déroulement.

### 2.11.3 Cahier des charges de la réforme

Un cahier des charges du système d'attribution des logements a été réfléchi pour guider la réforme. Il comprend les éléments suivants :

- **simplicité** : le système ne doit pas être trop compliqué et doit pouvoir être compris de tous et toutes ;
- **égalité** : la réforme doit permettre de mettre à égalité les personnes ayant accès au thurnage, par différence avec le système en vigueur qui attribue un nombre différent de jokers en fonction des statuts ;
- **stratégies** : le système doit permettre de réfléchir sur plusieurs années et donc de s'organiser en fonction de sa scolarité ;

- **équité** : il ne faut pas que le système favorise les personnes qui le comprennent le mieux ;
- **robustesse** : il doit résister aux variations de la taille du parc de logement et du nombre d'inscrits·e-s ;
- **transparence** : le système doit être le plus prédictible possible, afin que chacun·e ait une connaissance réelle de ses chances d'avoir un logement, le plus en amont possible ;
- conserver les paires et trios, ainsi que les garanties de logement.

Ce cahier des charges a pu évoluer au fil des réflexions et des débats du groupe de travail.

#### 2.11.4 Groupe de travail

À l'issue de l'AG du 7 novembre, deux systèmes de thurnage ont été retenus pour étude. Le premier était une variante du système actuel, qui introduisait cependant une égalité entre les élèves et les étudiant·e-s en donnant le même nombre de jokers à tout le monde et en supprimant le joker de CST. L'autre système, plus complexe, proposait de décorrélérer la possibilité d'avoir une chambre du choix de la chambre. Il s'agirait d'établir d'abord une liste des personnes pouvant avoir une chambre, puis de mettre en place un système de priorité différent pour choisir la chambre.

Pour creuser ces deux sujets, un groupe de travail d'une dizaine de personnes a été créé. Plusieurs axes d'études ont été choisis : la mise en place d'un sondage pour avoir un avis plus large des personnes sur le système de thurnage, la réalisation de simulations pour évaluer l'impact du second système proposé, et des réflexions plus générales sur la proposition de nouveau système de thurnage et les problèmes qu'il pose.

Le [rapport du groupe de travail](#)<sup>11</sup> a été envoyé à la DG 2021 le 17 février 2021.

## 2.12 Démissions et élections

### 2.12.1 Démission de Sarah KRAUSS et élection de Juliette LUISELLI (septembre)

Pour des raisons professionnelles, Sarah KRAUSS a dû démissionner de la DG en septembre 2020. Juliette LUISELLI a été élue à 97,5% des suffrages exprimés pour la remplacer.

### 2.12.2 Démissions et élections anticipées (novembre)

La DG 2020 a démissionnée collectivement le 15 novembre 2020. Antonin REITZ a fait part de sa démission par mail le 14 novembre et Louise GUÉROT, Juliette LUISELLI et Tom HUBRECHT ont décidé d'écourter le mandat le lendemain en démissionnant également. La transition et l'organisation des élections ont été assurées par ces trois dernier·ère·s. Les raisons de ces démissions successives sont multiples et se recouvrent partiellement : une profonde dissension interne qui n'a pas su être dépassée, une extrême fatigue, notamment due à la gestion des deux confinements, des tensions avec certain·e-s normalien·ne·s, et une certaine lassitude ainsi qu'une impossibilité de terminer le mandat dans de bonnes conditions.

Les élections ont eu lieu du 24 au 27 novembre 2020 à distance. Le nombre de candidat·e-s était exceptionnel, puisqu'il s'élevait à douze<sup>12</sup>. Parmi les candidat·e-s, deux listes ont été

11. <https://cloud.eleves.ens.fr/index.php/s/Cq9PEMA3CaRiax5>

12. On décompte habituellement 4 ou 5 candidat·e-s.

formées, une de quatre personnes et une de six personnes, dont deux se sont finalement désistées après le début de la campagne, ramenant le nombre à quatre. Cette dernière liste s'est présentée sous le nom « Collectif étudiant pour la DG ». Deux candidats se sont présentés individuellement.

La campagne a été très soutenue et parfois violente, notamment sur Facebook, mais aussi au cours d'une AG de questions aux candidat·e·s organisée le 25 novembre. Les thèmes débattus ont été la nature de la DG (représentant·e·s étudiant·e·s, part du travail administratif), le logement des mastérien·ne·s et la prise en compte de critères socio-économiques pour le thurnage, le harcèlement dans les internats et les questions de discrimination entre les différents statuts. D'ancien·ne·s délégué·e·s ont tenu à rappeler ce qu'est le travail de la Délégation générale et pourquoi ce rôle doit rester distinct d'un rôle partisan et exclusivement politique, dans un communiqué sur Facebook qui est reproduit en annexe C.

Les élections ont suscité une participation exceptionnelle de la part des normalien·ne·s, avec 558 votant·e·s. Les quatre délégué·e·s élu·e·s l'ont été avec 60 à 70 % des voix.

## 3 Pistes pour l'avenir

### 3.1 Cachan

Étant donné la forte nécessité d'entreprendre de larges travaux à moyen terme dans l'internat (tours B et C, Annexe), il faut poursuivre le partenariat avec le CROUS de Créteil sur le campus de Cachan, pour pouvoir absorber une diminution temporaire mais importante du nombre de thurnes disponibles dans le parc de l'École.

Cependant, certaines modalités de ce partenariat sont à revoir :

- changer les types de logements demandés, en remplaçant notamment les chambres par des studettes, plus attractives à prix équivalent ;
- revoir le nombre de logements à location semestrielle, puisque trouver en décembre des personnes prêtes à s'engager de mars à août est très compliqué pour la DG.

De plus, puisque ces logements nécessitent un engagement moral pour six mois ou un an, de nombreuses personnes participant au TG ne sont pas intéressées par ces logements. Il serait donc judicieux de procéder à leur attribution lors d'un thurnage distinct pour simplifier le processus. Cela permettrait également d'attribuer ces logements à des personnes plus conscientes de l'engagement qu'ils représentent et limiterait les défections.

### 3.2 Médiations/Sanctions

La DG 2020 a cherché à formaliser une possibilité de recours dans son règlement intérieur, mais la solution proposée n'était pas satisfaisante, car trop déséquilibrée en sa faveur. Le confinement a empêché une nouvelle réflexion sur ce point, qui demeure toujours en suspens. Il serait bien d'informer les normalien-ne-s d'une façon ou d'une autre que cette possibilité existe.

Concernant les fraudes, il est manifeste qu'elles sont très souvent le fait de personnes qui n'ont plus rien à perdre dans le système du thurnage (souvent en dernière année, ou ne souhaitant pas être logées), donc la sanction de la DG (la catégorie « fraudeur-se-s ») ne les affecte pas ou très peu. Dans les cas observés en 2020, les fraudes ne servaient pas à avoir une chambre, mais à avoir une meilleure chambre, ou une chambre à un endroit que l'on souhaite dans l'internat (par exemple pour s'en servir comme salon ou bureau). En 2020, les fraudes n'ont pas été le fait de personnes en situation de précarité, ces personnes ne pouvant prendre le risque de perdre la possibilité d'obtenir un logement.

La DG souhaite alerter sur le fait que les fraudes et abus de l'internat sont très difficiles à prouver et à sanctionner. Les moyens de la DG sont à cet égard limités, puisqu'elle ne peut sanctionner que ce qui relève de ses compétences, à savoir les abus au système du thurnage, dans des cas très précis. L'unique sanction dont elle dispose a également une portée très limitée. Les abus de l'utilisation de l'internat ou les fraudes au thurnage sont cependant très problématiques, car elles privent d'un logement des personnes en ayant besoin ou rendent difficile la vie des autres internes du même secteur. La DG souhaiterait donc que la Direction s'implique d'avantage dans la sanction des abus manifestes de l'utilisation de l'internat en prenant des sanctions adaptées, allant jusqu'à une exclusion définitive de l'internat ou un blâme, lorsque la situation le justifie.

### 3.3 Réforme du thurnage : les grandes questions liées au logement et aux internats

La poursuite de la réforme du thurnage entamée par la DG 2020 est laissée à l'appréciation de la DG 2021.

Si la DG souhaitait réformer exclusivement les aspects techniques du thurnage, il est assez vite apparu que cette réflexion englobait des considérations politiques concernant les modalités d'accès à l'internat. Cependant, celles-ci ne relèvent pas des compétences de réforme de la DG, mais bien de la politique de l'École et donc de la Direction. Trois grands thèmes sont ressortis des débats, sur lesquels la DG n'a pas voulu s'engager et n'a pas pu statuer.

**Le critère géographique** revient assez régulièrement, à la fois en ce qui concerne les étudiant·e·s étranger·ère·s et pour les normalien·ne·s provinciaux·ales. Le débat s'est porté sur le fait d'attribuer une chambre en priorité aux normalien·ne·s ne venant pas de Paris et n'ayant donc pas de possibilité de se loger au domicile familial. La DG a précisé lors de l'AG que ce critère est assez facilement contournable, comme le montre la carte scolaire, donc qu'il risque d'engendrer beaucoup de fraudes. Elle n'était pas favorable à un système prenant en compte ce critère, à l'exception du cas des étudiant·e·s étranger·ère·s dont la question avait été discuté en 2019, sans qu'une solution puisse être trouvée. Le thème d'un logement sur concours a aussi été mentionné, c'est-à-dire de loger en priorité les personnes passant l'agrégation ou tout autre concours de la fonction publique. Malgré tout, les cas de fraudes seraient là aussi difficilement vérifiables.

**Les critères socio-économiques** ont également été abordés. Le système du thurnage les prend déjà en compte, puisque les étudiant·e·s boursier·ère·s CROUS ont une chambre garantie pendant leur scolarité, ce qui représente 12,3 % des personnes ayant obtenu une chambre au TG 2020, et quasiment un tiers des normalien·ne·s étudiant·e·s inscrit·e·s au TG (49 sur 153). Cependant, l'idée développée est de supprimer le système du thurnage en attribuant tous les logements sur critères socio-économiques uniquement, à l'instar du CROUS. Cette solution nécessiterait la mise en place d'une commission d'examen des dossiers déposés par les normalien·ne·s désirant une chambre, avec l'appui d'une assistance sociale. Cette proposition nécessite une discussion approfondie avec la Direction et celle-ci s'est déjà montrée défavorable à une telle procédure.

**La question de l'intégration des étudiant·e·s de master au thurnage** a également été abordée. Cette possibilité étant à la fois extrêmement complexe, du fait de la diversité des situations regroupées sous le terme très large de « mastérien·ne·s », et hautement politique, la DG a décidé de ne pas la mettre en débat. Une telle réforme nécessiterait un grand travail d'étude, de discussion et de concertation en amont, travail que la DG 2020 ne pouvait mener correctement en si peu de temps et qui s'étendrait sans doute sur plusieurs mandats. De plus, une telle réforme outrepasserait les compétences de la DG, puisqu'elle pose également des problèmes de souveraineté à l'égard de l'Université PSL, les masters étant ceux de l'Université PSL et non exclusivement de l'ENS. La DG invite cependant les futures DG ou les élu·e·s au conseil d'administration à mener une enquête plus approfondie sur les modalités pratiques

comportant notamment une étude de la population des mastérien·ne·s (nombre, statut administratif, situation sociale, origine géographique, etc.), puisque les débats ont révélé un manque criant de données à cet égard. Une telle étude pourrait être étendue à l'ensemble des différents statuts étudiant à l'ENS. L'avis de la communauté normalienne à ce sujet paraît très divisé, mais il est nécessaire d'approfondir cette question. Par ailleurs, la Direction s'était montrée défavorable au logement des mastérien·ne·s.

Ces thèmes abordés lors de la réforme du thurnage ont été largement repris lors des élections (voir section 2.12.2). Le « Collectif étudiant pour la DG » est devenu après celles-ci le « Collectif Ouvrons les Internats + » et continue une campagne de communication quant à l'ouverture des internats sur critères sociaux et aux mastérien·ne·s, notamment sur Facebook et Discord. Ces thèmes sont donc très **présents** dans la communauté normalienne. Nul doute qu'ils feront l'objet de davantage de débats au cours de prochaines années, puisqu'ils agitent déjà la communauté normalienne. Il conviendrait donc à la Direction de s'en saisir en exprimant une politique claire quant au logement de ses étudiant·e·s.

### 3.4 Restauration à l'internat

Pour la rentrée 2020, 4 « cuisinettes » et deux espaces de convivialité ont été mis en place sur le campus Panthéon. Cela a permis d'alléger la pression sur les cuisines, surpeuplées, et donc d'ouvrir les internats à quasi pleine capacité en dépit des contraintes sanitaires. Cependant, même si la situation sanitaire s'améliore lors des prochaines années, il serait préférable de garder ouvertes les « cuisinettes » pour permettre aux normalien·ne·s d'utiliser les cuisines plus facilement, en attendant la construction de nouvelles cuisines dans les secteurs de l'internat les plus en tension (Rataud, Erasme et Carré notamment).

En outre, l'ouverture du Petit Pôt (cafétéria) le soir avait été discutée en commission hébergement. Il avait été envisagé de faire circuler un sondage pour évaluer la demande et les besoins, afin de proposer une offre appropriée, mais le projet a été suspendu en raison de la pandémie. La DG 2020 estime néanmoins qu'il est prometteur et elle encourage la DG 2021 à le reprendre dès que la situation sanitaire le permettra.

### 3.5 Salles de travail

A été initiée en 2019 la mise en place d'un réseau de salles de travail, ouvertes sur des horaires larges et accessibles à tou·te·s les normalien·ne·s. La DG 2020 souhaitait poursuivre ce projet mais n'a pas pu le concrétiser en raison de la pandémie. Nous espérons que la DG 2021 pourra le reprendre, et proposer sur son site une liste des salles disponibles, avec un plan pour y accéder, leurs horaires de disponibilités et les modalités d'utilisation.

Par ailleurs, au mois d'octobre, le Pôt a été temporairement mis à disposition de la communauté normalienne, de 15h à 20h, comme espace de travail. Nous espérons que cette solution pourra être reconduite à l'avenir, y compris après la pandémie.

### 3.6 Mise aux normes CNIL et modernisation informatique

La Délégation générale dispose d'une base de données non chiffrée comportant des informations sensibles au sens de la CNIL (qui lie des noms à des téléphones, des adresse mails

et des adresses physiques). Dans l'objectif de sécuriser la base de donnée en question, il serait souhaitable de la chiffrer et de la rendre difficilement accessible, ainsi que de s'assurer que les informations ne sont pas conservées plus longtemps que nécessaire. Ce point a déjà été évoqué les années précédentes, mais nécessite des compétences techniques et n'a pas encore pu aboutir. Il se situe néanmoins dans les projets de certain·e·s des délégué·e·s élu·e·s cette année.

En outre, la transparence des TP, sur le modèle du TG (possibilité de retransmission en direct, publication des classements, etc.) reste à améliorer, dans la continuité des travaux de modernisation de *degette*, l'application web de la DG, engagés cette année.

Enfin, si une réforme du thurnage dans son ensemble est adoptée, l'implémentation du nouveau système dans *degette* devra être mise en œuvre pour permettre l'application de la réforme au Thurnage Général.

### **3.7 Règlement par site**

En 2019 était évoquée la rédaction d'un règlement par site par le service Prévention et Sécurité. En 2020, une première version de règlement pour Jourdan a été communiquée à la DG pour avis, mais le projet a été interrompu par la pandémie. Nous invitons la DG 2021 à se ressaisir du dossier dès que la situation sanitaire le permettra, et de s'assurer que les mesures restrictives prises à titre exceptionnel dans les internats en raison de la crise sanitaire ne seront pas pérennisées dans ces règlements.

### **3.8 Accès de la DG au CHSCT**

Avant 2017, la DG était désignée par les représentant·e·s des usagers au conseil d'administration pour représenter les normaliens au Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). La DG 2020 invite ses successeur·se·s à prendre contact au plus vite avec les représentant·e·s au conseil d'administration nouvellement élu·e·s au mois de février 2020, afin de convenir éventuellement de la désignation d'un·e membre de la DG au CHSCT. Cela serait d'autant plus souhaitable que les mesures discutées au CHSCT peuvent concerner la vie collective des normalien·ne·s et plus particulièrement les internats, surtout en contexte de pandémie.

### **3.9 Formation/sensibilisation de la DG aux risques psycho-sociaux**

La DG 2019 avait pris contact avec des responsables de Nightline, en vue de proposer un minimum de sensibilisation et de formation aux DG suivantes concernant les risques psycho-sociaux. La DG 2020 n'a malheureusement pas eu l'occasion de mettre en place ce partenariat, en raison de la pandémie. Lors de discussions à ce sujet, la DEVE ne s'est pas montrée favorable à une telle formation, mais celle-ci est généralement souhaitée par les membres de la DG, qui se trouvent de fait confronté·e·s à des situations difficiles auxquels ils ne sont pas préparé·e·s. Nous espérons que la DG 2021 pourra reprendre ce projet également, qui est d'autant plus essentiel que la situation sanitaire a un impact fort sur la vie et la santé mentale des étudiant·e·s et que le risque qu'ils ou elles soient exposé·e·s à des situations difficiles s'en trouve renforcé.

### **3.10 Première discussion pour la mise en place d'un outil commun au pôle Hébergement et à la DG**

La DG a signalé en juillet à la Direction les problèmes de responsabilité que l'absence de logiciel d'hébergement performant peut poser, notamment pour contacter et recenser rapidement l'ensemble des internes en cas d'urgence. Les outils de la DG permettent de pallier en partie ce manque, mais ne sauraient suffire et ont montré leurs limites au mois de mars. La mise à niveau du logiciel d'hébergement devient urgente, et la DG 2020 espère que les DG suivantes seront sollicité·e·s par les services de l'École pour établir le cahier des charges. La collaboration entre le pôle Hébergement et la DG pourrait être largement optimisée par le partage d'informations au moyen d'un outil commun, moyennant un engagement contractuel des membres de la DG à respecter la stricte confidentialité des informations mises à leur disposition.

## **Conclusion**

La DG 2020 remercie chaleureusement les personnes ayant lu ce rapport dans son intégralité.



## A Nombre de thurnes ouvertes à la rentrée 2020

		Sans restriction (nb de logements) *	Ouverts			Fermés		
			Avec les normes sanitaires (20 par cuisine, 7 par bloc sanitaire)	Réservés aux conscrits	Ouverts au TG (nb de personnes logeables) *	Pour raisons sanitaires	Turnes-cuisines	Autres (PMR, DRI, DEVE, Logistique, etc.)
Ulm 44-48 Annexe	1er étage	31	FERMÉ POUR RAISONS SANITAIRES (PAS DE CUISINE) ET POUR TRAVAUX (CAGE D'ESCALIER & CUISINE)			31		
	2e étage	29	20	17	0	9		3
	3e étage	29	20	17	0	9		3
	4e étage	27	20	17	0	7		3
	5e étage	22	14	12	0	8		2
	<b>total</b>	<b>137</b>	<b>74</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	<b>64</b>	<b>0</b>	<b>11</b>
Ulm 45 2ème étage	saumon	27	20	0	20	7		
	2e Rataud	48	40	39	0	4	3	1
	2e Erasme	20	20	17	0	0	1	2
	rouge	23	20	0	17	6		
	<b>total</b>	<b>118</b>	<b>100</b>	<b>56</b>	<b>37</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
Ulm 45 3ème étage	3e Rataud	47	40	38	0	5	2	2
	3e Erasme	21	20	18	0	1		2
	<b>total</b>	<b>68</b>	<b>60</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
Ulm 45 NIR	2e étage	19	19	17	0			2
	3e étage	19	19	16	0			3
	4e étage	19	19	17	0			2
	<b>total</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
<b>Total Panthéon</b>		<b>380</b>	<b>291</b>	<b>225</b>	<b>37</b>	<b>87</b>	<b>6</b>	<b>25</b>
Jourdan	RDC Hypnos 1	34	34	33	0			1
	1er Hypnos 1	37	37	27	10			
	2ème Hypnos 1	37	37	5	31			1
	Hypnos 2	37	FERMÉ POUR TRAVAUX					
<b>Total Jourdan</b>		<b>145</b>	<b>108</b>	<b>65</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Montrouge Tour A	Tour A - R+4	12	12		12			
	Tour A - R+5	16	16		16			
	Tour A - R+6	15	15		15			
	Tour A - R+7	7	7		7			
	<b>total hors A4</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>total</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Tour B - R+1	15	15		14			1
	Tour B - R+2	16	16		16			

Montrouge Tour B	Tour B - R+3	15	15		15			
	Tour B - R+4	16	16		16			
	Tour B - R+5	15	15		15			
	Tour B - R+6	16	16		15			1
	Tour B - R+7	4	4		4			
	<b>total</b>	<b>97</b>	<b>97</b>	<b>0</b>	<b>95</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Montrouge Tour C	Tour C - R+1	15	15		15			
	Tour C - R+2	16	16		15			1
	Tour C - R+3	15	15		15			
	Tour C - R+4	16	16		16			
	Tour C - R+5	15	15		15			
	Tour C - R+6	16	16		16			
	Tour C - R+7	4	4		4			
	<b>total</b>	<b>97</b>	<b>97</b>	<b>0</b>	<b>96</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<i>Total hors chambres attribuées après le TG</i>		<i>232</i>	<i>232</i>	<i>0</i>	<i>229</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3</i>
<b>Total Montrouge</b>		<b>244</b>	<b>244</b>	<b>0</b>	<b>241</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<i>Total hors chambres attribuées après le TG (A4)</i>		<i>757</i>	<i>631</i>	<i>290</i>	<i>307</i>	<i>87</i>	<i>6</i>	<i>30</i>
<b>Total thunes</b>		<b>769</b>	<b>643</b>	<b>290</b>	<b>319</b>	<b>87</b>	<b>6</b>	<b>30</b>
Cachan	T1	5	non concerné		5	non concerné		
	Chambres en T2	20	non concerné		20	non concerné		
	Chambres	10	non concerné		10	non concerné		
	<b>Total Cachan</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	<b>non concerné</b>		
Studios en Annexe	4e étage	1	non concerné		1	non concerné		
	6e étage	1	non concerné		1	non concerné		
	6e étage	1	non concerné		1	non concerné		
	<i>Total hors logements attribués après le TG</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>non concerné</i>		
	<b>Total Annexe</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>non concerné</b>		
Appartements en Tour L - Montrouge	F4	2	non concerné		6	non concerné		
	F3	1	non concerné		2	non concerné		
	F2	3	non concerné		3	non concerné		
	F2	3	non concerné		3	non concerné		
	<i>Total hors logements attribués après le TG</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>11</i>	<i>non concerné</i>		
	<b>Total Tour L</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>non concerné</b>		

<i>Total hors logements supplémentaires attribués après le TG</i>	<i>800</i>	<i>674</i>	<i>290</i>	<i>355</i>	<i>87</i>	<i>6</i>	<i>30</i>
<b>Total logements</b>	<b>816</b>	<b>690</b>	<b>290</b>	<b>371</b>	<b>87</b>	<b>6</b>	<b>30</b>

Légende

	Chambres concernées par les restrictions sanitaires
	Logements attribués par la DGS après le Thurnage Général
<p>* Le <b>nombre de logements</b> correspond au nombre total de logements disponibles en comptant les appartements pour un logement. Le <b>nombre de personnes logeables</b> correspond au nombre de personnes que l'on peut loger dans tous les logements, en comptant 3 personnes par F4 et 2 par F3. À noter que ce nombre est souvent supérieur aux estimations, car les studios, les F2 et certaines chambres sont occupées par deux personnes, alors qu'elles comptent pour une seule dans les statistiques d'ouverture.</p>	
<p>Dans la catégorie « Autres », il est à noter qu'il y a <b>5 chambres DEVE</b> (turnes d'urgence, attribuées à la discrétion de la Direction des Etudes, qui étaient vides en septembre) et <b>4 chambres PMR</b>, attribuées par le Pôle Santé en cas de nécessité au moment du TG, du thurnage des conscrits ou pendant l'année. Certaines chambres, non PMR, ont également été attribuées aux personnes en ayant besoin au moment du TG ou du thurnage des conscrits.</p>	

## B Statistiques relatives au TG 2020

### Inscriptions au TG 2020

		4J.0/1/2AL	3J.0AL	3J.1AL	2J.0AL	2J.1AL	2J.2AL	1J.0AL	1J.1AL	1J.2AL	0J.0AL	0J.1AL	0J.2/3AL	total	% par rapport aux inscrit-e-s
<b>ÉLÈVES</b>	élèves en scolarité	0	24	1	2	71	5	97	24	15	2	5	10	256	52,5 %
	élèves 2A		1		1	1		96	2		1	1		103	21,1 %
	élèves 3A		7	1	1	62	4	1	20	3	1	2	1	103	21,1 %
	élèves 4A		16			8	1		2	12		2	9	50	10,2 %
	<b>CST</b>	5	2	5	2	9	6	5	9	2				45	9,2 %
	total paires/trios		3	2	1	13	2	1						22	4,5 %
	<b>total élèves</b>	5	26	6	4	80	11	102	33	17	2	5	10	301	61,7 %
<b>ÉTUDIANT-E-S</b>	étudiant-e-s en scolarité				18	2		73	26	4	4	3	3	133	27,3 %
	étudiant-e-s 2A				11	1		70	1		4			87	17,8 %
	dont boursier-ère-s CROUS				4			29						33	6,8 %
	étudiant-e-s 3A				7	1		3	25	4		3	3	46	9,4 %
	dont boursier-ère-s CROUS				4			5						9	1,8 %
	<b>césures</b>		3			3		5	7	2				20	4,1 %
	dont boursier-ère-s CROUS							6						6	1,2 %
	<b>total boursier-ère-s CROUS</b>				8			40						48	9,8 %
	total paires/trios		1			1								2	0,4 %
	<b>total</b>		3	0	18	5	0	78	33	6	4	3	3	153	31,4 %
<b>SÉLECTION INTERNATIONALE</b>	SI 2A				4			13						17	3,5 %
	SI 3A				3				12			2		17	3,5 %
	<b>total SI</b>				7			13	12			2		34	7,0 %
<b>TOTAL</b>	total hors paires	5	25	4	28	71	9	192	78	23	6	10	13	464	95,1 %
	total paires		4	2	1	14	2	1						24	4,9 %
	<b>total</b>	5	29	6	29	85	11	193	78	23	6	10	13	488	100,0 %
	<b>% par rapport aux inscrit-e-s</b>	1,0 %	5,9 %	1,2 %	5,9 %	17,4 %	2,3 %	39,5 %	16,0 %	4,7 %	1,2 %	2,0 %	2,7 %	100,0 %	

#### Légende

**2A** : élève, étudiant-e ou étudiant-e de la Sélection Internationale rentrant en 2e année à la rentrée 2020 (Attention ! Cela ne veut donc pas dire que la personne est en 2e année au moment du TG ! Pour cette catégorie, cela correspond en immense majorité aux conscrit-e-s en fin de première année.)

**3A** : élève, étudiant-e ou étudiant-e de la Sélection Internationale rentrant en 3e année à la rentrée 2020

**4A** : élève, étudiant-e ou étudiant-e de la Sélection Internationale rentrant en 4e année à la rentrée 2020

**Césure ou CST** : élève ou étudiant-e étant en césure ou en congé sans traitement à la rentrée 2020

Note : Indépendamment du statut, les personnes rentrant en 2e année représentaient **42,5% des inscrit-e-s**, celles rentrant en 3e année représentaient **34% des inscrit-e-s** et celles en césure/CST représentaient **13,3% des inscrit-e-s**.

### Personnes logées au soir du TG

		4J.0/1/2AL	3J.0AL	3J.1AL	2J.0AL	2J.1AL	2J.2AL	1J.0AL	1J.1AL	1J.2AL	0J.0AL	0J.1AL	0J.2/3AL	total
<b>ÉLÈVES</b>	<b>élèves en scolarité</b>	0	23	1	1	70	5	77	4	1				182
	<b>élèves 2A</b>		1			1		74						76
	<i>dont Cachan</i>							10						10
	<b>élèves 3A</b>		7	1	1	61	4	3	4					81
	<i>dont Cachan</i>					1			4					5
	<b>élèves 4A</b>		15			8	1				1			25
	<i>dont Cachan</i>					1					1			2
	<b>élèves en CST</b>	4	2	5	2	8	6	6	2					35
	<i>dont Cachan</i>							1	2					3
	<b>total Cachan</b>					2		11	6	1				20
	<b>total paires/trios</b>			3	2		13	2						20
<b>total élèves</b>	4	25	6	3	78	11	83	6	1				217	
<b>ÉTUDIANT·E-S</b>	<b>étudiant·e-s en scolarité</b>				17	2		61	18	1				99
	<b>étudiant·e-s 2A</b>				10	1		58						69
	<i>dont boursier·ère-s CROUS</i>					2		29						37
	<i>dont Cachan</i>				1			1						2
	<b>étudiant·e-s 3A</b>				7	1		3	18	1				30
	<i>dont boursier·ère-s CROUS</i>					5		5						10
	<i>dont Cachan</i>								9					9
	<b>étudiant·e-s en césures</b>		3			3		4	1	3				14
	<i>dont boursier·ère-s CROUS</i>								5					5
	<i>dont Cachan</i>								1	1				2
	<b>total Cachan</b>				1			1	10	1				13
<b>total boursier·ère-s CROUS</b>					7			39					46	
<b>total paires/trios</b>		1			1								2	
<b>total étudiant·e-s</b>		3		25	5		65	19	4				113	
<b>SÉLECTION INTERNATIONALE</b>	<b>SI 2A</b>				4			13						17
	<i>dont Cachan</i>							1						1
	<b>SI 3A</b>				3				12					15
	<i>dont Cachan</i>								1					1
	<b>total Cachan</b>							1	1					2
<b>total SI</b>				7			13	12					32	
<b>TOTAL</b>	<b>total hors paires</b>	4	24	4	35	69	9	161	37	5				340
	<b>total paires</b>		4	2		14	2							22
	<b>total Cachan</b>				1	2		13	17	2				35
	<b>total loge·é-s au soir du TG</b>	4	28	6	35	83	11	161	37	5				362

Note explicative : il y avait, au soir du TG, 350 logements disponibles qui représentaient 355 personnes logeables (en comptant 3 personnes par F4 et 2 par F3, puisque les baux comportent obligatoirement 3 et 2 noms). Pour plus de précisions, voir le tableau récapitulatif de la répartition des chambres en Annexe A.

Cependant, il y a eu 7 paires formées qui ont pris une thune ouverte aux paires, un F2 ou un studio, logements qui ne comptent que pour une personne logeable dans les statistiques. Par conséquent, il y a eu 7 personnes logées supplémentaires, d'où ce chiffre de 362 personnes logées au soir du TG.

**Personnes logées à la clôture du TG, le 10 août 2020**

	4J.0/1/2AL	3J.0AL	3J.1AL	2J.0AL	2J.1AL	2J.2AL	1J.0AL	1J.1AL	1J.2AL	0J.0AL	0J.1AL	0J.2/3AL	total	% par rapport aux inscrit-e-s au TG (488)	% par rapport aux inscrit-e-s dans la même catégorie	% par rapport aux logé-e-s (375)	
<b>ÉLÈVES</b>	<b>élèves en scolarité</b>		22	1	1	68	3	89	8	1			193	39,5 %	75,4 %	51,5 %	
	désistement		2		1	3	1	8	3				18				
	<b>élèves 2A</b>		1			1		89					91	18,6 %	88,3 %	24,3 %	
	désistement				1			7					8				
	<b>élèves 3A</b>		7	1	1	59	2		8				78	16,0 %	75,7 %	20,8 %	
	désistement					3	1	1	3				8				
	<b>élèves 4A</b>		14			8	1			1			24	4,9 %	48,0 %	6,4 %	
	désistement		2										2				
	<b>CST</b>	4	2	4	1	10	6	5	3					35	7,2 %	77,8 %	9,3 %
	désistement	1		1	1	1								4			
<b>total désistements</b>	1	2	1	2	4	1	8	3					22				
<b>total élèves logé-e-s</b>	4	24	5	2	78	9	94	11	1				228	46,7 %	75,7 %	60,8 %	
<b>ÉTUDIANT·E·S</b>	<b>étudiant-e-s en scolarité</b>				17	2	64	15	1				99	20,3 %	74,4 %	26,4 %	
	désistement				1		9	2					12				
	<b>étudiant-e-s 2A</b>				10	1	61						72	14,8 %	82,8 %	19,2 %	
	désistement				1		9						10				
	<b>étudiant-e-s 3A</b>				7	1	3	15	1				27	5,5 %	58,7 %	7,2 %	
	désistement							2					2				
	<b>césures</b>		3			3	5	4	3				18	3,7 %	90,0 %	4,8 %	
	désistement												0				
	<b>total désistements</b>				1			9	2				12				
	<b>total étudiant-e-s logé-e-s</b>		3		17	5	69	19	4				117	24,0 %	76,5 %	31,2 %	
dont boursier·ère·s CROUS					7		39					46	9,4 %	93,9 %	12,3 %		
<b>SÉLECTION INTERNATIONALE</b>	<b>SI 2A</b>				4		12						16	3,3 %	94,1 %	4,3 %	
	désistement						1						1				
	<b>SI 3A</b>				3			11					14	2,9 %	82,4 %	3,7 %	
	désistement							1					1				
	<b>total SI logé-e-s</b>				7		12	11					30	6,1 %	88,2 %	8,0 %	
<b>TOTAL</b>	<b>total désistements</b>	1	2	1	3	4	1	18	6				36				
	<b>dont le soir du TG *</b>	1	1		2	2		3					9				
	<b>total logé-e-s</b>	4	27	5	26	83	9	175	41	5			375	76,8 %	76,8 %	100,0 %	

**Note explicative :** Quelques jours après le Thurnage Général, la DGS a mis à la disposition de la DG 12 chambres au 4e étage de la Tour A de Montrouge, 1 studio à l'Annexe et 3 F2 à Montrouge. Cela porte le nombre de logements à 366 et le nombre de personnes logeables à 371. Pour plus de précisions, voir le tableau récapitulatif de la répartition des chambres en Annexe A.

La différence de 4 personnes entre le nombre de personnes logeables et le nombre de personnes logées vient du fait que les appartements F2 de Montrouge et les studios de l'Annexe comptent pour une seule personne dans les statistiques puisqu'il y a un seul nom sur le bail. Il y a eu 4 paires qui ont été logées dedans, permettant de loger 2 personnes à chaque fois, ce qui explique la différence de 4 personnes.

## C Lettre ouverte d'ancien·ne·s délé·e·s sur leur vision de la DG

*Cette lettre, publiée le dimanche 22 novembre 2020 sur Facebook dans le cadre des élections de la DG 2021, a été signée par 12 ancien·ne·s délé·e·s, élu·e·s entre 2016 et 2020.*

Bonjour à toutes et à tous,

Nous sommes d'anciennes et anciens délé·e·s, élu·e·s entre 2016 et 2020, et nous avons pris connaissance des débats qui traversent en ce moment la communauté normalienne en vue de l'élection de la DG 2021. À cette occasion, nous souhaitons apporter quelques éclaircissements sur le travail et l'objet de la Délégation Générale.

La DG a historiquement deux missions principales :

- défendre le cadre de vie des normalien·ne·s et les conditions matérielles de leur scolarité devant la direction de l'École ;
- gérer certains aspects de la vie quotidienne des campus – outre l'attribution des thurnes, répondre aux nombreuses demandes des normalien·ne·s concernant l'internat, ainsi qu'assurer la gestion des salles des malles, des mails collectifs, etc.

Si le débat semble aujourd'hui se focaliser sur le premier aspect, il est important de noter que la dernière fonction est, de notre expérience, celle demandant de loin le plus d'investissement, au quotidien comme dans les périodes clefs telles que le Thurnage Général.

Dans les deux cas, la DG joue un rôle d'interface entre les normalien·ne·s d'une part, et l'administration et la direction d'autre part. Rappelons que la direction et l'administration sont deux entités différentes : si des conflits ont pu éclater entre la direction et la DG, notamment en 2017, une relation de confiance a toujours été préservée entre les DG successives et les différents services de l'École (hébergement, logistique, patrimoine, direction des études...). Cette confiance est nécessaire pour que la DG puisse assumer les responsabilités qui lui sont déléguées par l'ENS, et pour permettre une implication des normalien·ne·s dans la gestion des internats.

Cependant, la coopération de l'administration dépend aussi des relations de la DG avec la direction. Nous souhaitons alerter sur les risques qu'une relation de tension peut comporter : le constat que nous partageons est qu'une défiance réciproque entre la direction et la DG n'a abouti par le passé qu'à la limitation de ses prérogatives, et donc de la possibilité d'autogestion. Au contraire, dans un cadre d'écoute mutuelle, la légitimité de la DG est davantage reconnue, ce qui lui permet de s'impliquer et de faire entendre la voix des normalien·ne·s sur des problématiques cruciales. Certain·e·s délé·e·s, notamment la DG 2017, ont vécu des périodes de forts conflits. D'autres, comme la DG 2020, ont au contraire noué une relation de confiance et réalisé des échanges réguliers avec les différents services de l'École. Selon notre expérience, ce deuxième cas de figure est le seul dans lequel l'autogestion a du sens.

Cela ne signifie pas pour autant ne jamais s'opposer à la direction : dans le cadre d'un dialogue établi, et avec le soutien de la communauté normalienne, des avancées cruciales

ont pu être remportées en terme de logement. Ainsi, la DG a pu obtenir des logements supplémentaires à Cachan, remporter des arbitrages et réassigner aux normalien-ne-s des thurnes dévolues à d'autres organes de l'École, faire définir une partie du cahier des charges de la rénovation de la tour B par la communauté normalienne, etc. Plus généralement, l'issue des négociations en 2017 a permis l'association systématique de la DG à toutes les décisions impactant lourdement l'internat, dans le cadre formel que constituent les régulières réunions de la commission hébergement.

Mais ce poids dans les prises de décision, s'il est le plus médiatisé, ne doit pas faire oublier l'ampleur du travail de gestion quotidienne des dégré-e-s, nécessaire au bon fonctionnement des internats. Le service est d'autant mieux rendu qu'il est réalisé par des normalien-ne-s pour des normalien-ne-s : c'est ainsi que nous définissons l'autogestion. Toute la souplesse du système actuel repose sur l'implication dans sa mise en œuvre de quelques normalien-ne-s élu-e-s, s'agissant notamment des thurnages partiels mensuels, d'un système de thurnage unique en son genre, des salles des malles, etc. La position de la DG lui permet de faire preuve d'une adaptabilité pour satisfaire les étudiant-e-s bien supérieure à celle d'un service administratif. Ce rôle est sa raison d'être, et c'est parce qu'il est correctement rempli qu'elle a une légitimité aux yeux de la direction.

Rappelons en effet que la DG est un organe sans pareil dans le paysage administratif ; sans son rôle de gestionnaire, elle ferait doublon avec les représentant-e-s des étudiant-e-s au CA. En l'état, ceux-ci et la DG ont des rôles fondamentalement différents ; confondre les deux pourrait mener à la disparition de la DG ou inversement au désengagement des élu-e-s au conseil d'administration de la vie de l'École.

Ces dernières années, l'entrain de certain-e-s d'entre nous et de certain-e-s de nos co-dégré-e-s, a abouti à l'augmentation du nombre de responsabilités prises par la DG, dans l'unique objectif d'améliorer la vie de la communauté normalienne, par exemple par la prise en charge complète des salles des malles. Cela a pu aboutir à une charge de travail parfois trop importante, particulièrement pendant les moments de crise comme celle que nous traversons. Il appartient à celles et ceux qui reprendront le flambeau de trouver un équilibre entre ce qu'ils et elles jugent pertinent de conserver et développer, et ce qui serait un investissement trop lourd pour des étudiant-e-s bénévoles. Nous pensons toutefois que le rôle gestionnaire de la DG est précieux pour la communauté normalienne, et ne souhaitons pas qu'à l'issue des élections un désengagement de ce rôle ne remette en question l'existence même de la DG.